



**PREAVIS MUNICIPAL no 4/2023**

**RAPPORT DE GESTION 2022**

<b>CONSIDERATIONS GENERALES .....</b>	<b>1</b>
<b>1. ADMINISTRATION GENERALE.....</b>	<b>2</b>
10 AUTORITÉS .....	2
11 ADMINISTRATION .....	8
15 AFFAIRES CULTURELLES, LOISIRS, SPORTS.....	14
17 SPORTS .....	15
18 TRANSPORTS PUBLICS .....	16
19 INFORMATIQUE .....	16
<b>2. FINANCES.....</b>	<b>17</b>
<b>3. DOMAINES ET BATIMENTS .....</b>	<b>17</b>
31 TERRAIN .....	17
32 FORÊTS .....	17
35 PATRIMOINE IMMOBILIER.....	18
<b>4. TRAVAUX.....</b>	<b>22</b>
42 SERVICE DE L'URBANISME .....	22
43 ROUTES.....	23
45 ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETTERIE.....	26
46 RÉSEAU D'ÉGOUTS, D'ÉPURATION.....	29
47 COURS D'EAU, RIVES ET BERGES.....	30
<b>5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES.....</b>	<b>31</b>
51 ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DU JORAT.....	31
58 TEMPLE ET CULTES .....	32
<b>60 POLICE.....</b>	<b>33</b>
62 CONTRÔLE DES HABITANTS .....	34
64 SERVICE DES INHUMATIONS .....	35
65 DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE.....	35
66 PROTECTION CIVILE .....	36
<b>7. SECURITE SOCIALE.....</b>	<b>36</b>
71 SERVICE SOCIAL .....	36
72 COHÉSION SOCIALE .....	37
73 SANTÉ PUBLIQUE.....	38
<b>8. SERVICES INDUSTRIELS.....</b>	<b>39</b>
81 SERVICE DES EAUX.....	39
82 SERVICE ÉLECTRIQUE.....	42
<b>9. CONCLUSIONS .....</b>	<b>43</b>

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93 c), état au 1<sup>er</sup> juillet 2013,
- du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes,
- du règlement du Conseil général (art. 85),

la Municipalité vous présente ci-après le rapport de gestion qui relate les faits de la commune durant l'année 2022.

## CONSIDERATIONS GENERALES

Durant l'année 2022, la Municipalité a porté l'attention sur :

- l'élaboration du tout nouveau bulletin « Chant du Rossignol »
- les procédures juridiques,
- la procédure d'achat et d'aliénation des parcelles 5,6 et 248 – via le droit de préemption – en faveur de la construction de logements à loyer abordable et au projet incitatif pour la réfection de la place de jeux,
- l'étude pour la refonte totale du site internet communal [www.montpreveyres.ch](http://www.montpreveyres.ch)
- la procédure d'adoption du règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires,
- la recherche d'un employé communal pour remplacer M. Frédéric Desponds, employé communal, démissionnaire,
- la procédure d'élaboration et le suivi du Plan Energie Climat Communal (PECC),
- les actions participatives – Ateliers participatifs « Tout public »
- la procédure des travaux liés :
  - à l'installation de l'éclairage public sur la route du Riau et aux arrêts de bus « Riau-Graubon » et « Balances »,
  - à l'élargissement de la route du Riau avec création d'un trottoir franchissable,
  - à la réfection de l'îlot de l'arrêt de bus « Balances » direction Moudon, ainsi qu'au déplacement de l'arrêt « Balances » direction Lausanne,
  - à la planification du raccordement des propriétés des parcelles 114 et 192 au réseau de distribution de l'eau,
- la réalisation de l'étude pour la planification communale de la réfection des chemins agricoles dans le cadre des améliorations foncières (AF),
- la finalisation de l'adoption du plan d'affectation communal (PACom) et ses règlements d'application,
- le suivi à la réalisation des travaux liés au concept de protection contre les dangers d'inondation liés aux cours d'eau qui traversent le village,
- l'étude du projet du passage en LED des luminaires et télégestion informatique du parc de l'éclairage public
- le projet d'installation du système GastroVert Private sur 2 sites au sein du village
- le suivi et la réalisation des travaux d'assainissement du périmètre du réseau d'égouts du secteur « Est » du village,
- les projets de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ),
- le projet de réfection de la conduite de la source communale alimentant le bâtiment communal dit « Rural » ECA 83, parcelle 187,
- le projet d'échange d'eau à l'échelle régionale – Adduction, distribution d'eau défense incendie à la Montagne du Château, relatif au réaménagement du réseau de distribution d'eau en partenariat avec l'Association intercommunale des Eaux du Jorat (AIEJ) et la Ville de Pully,
- la gestion des fuites d'eau sur le domaine public,

La Municipalité exprime ses remerciements aux collaboratrices et collaborateurs qui, tout au long de l'année, fournissent un service de qualité aux citoyennes et citoyens et tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, assurent une aide complémentaire.

Elle remercie également le Conseil général, son bureau, ses commissions, qui par leur soutien, leur engagement et leur collaboration ont pris part aux différents préavis qui leur étaient présentés et ont assuré leur présence et leur travail dans le cadre des votations soumises au peuple en 2022.

## **1. ADMINISTRATION GENERALE**

### **10 Autorités**

#### **100 Conseil général**

En application de l'article 5 de la loi sur les communes (LC) : pour être admis au Conseil général, il faut être électeur domicilié dans la commune et avoir prêté serment. La durée des fonctions des membres du Conseil général correspond à la législature. Elle s'étend de juillet à juin.

Nomination au sein du Conseil général (état au 31 décembre 2022) :

- Présidence : Mme Martine Borgeaud-dit-Avocat, réélue pour la nouvelle législature,
- Vice-présidence : M. Jérémy Cloux,
- Deux scrutateurs et deux suppléants : Mme Alexandra Zimmermann jusqu'au 30 avril 2023, puis Mme Christina Zimmermann depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023, M. Michel Jaquier, Mme et M. Jessica Mellioret et Jonathan Pichonnat (suppléants),
- Secrétaire : Mme Marion Villars. Secrétaire suppléant : M. Frédéric Berner.

Le Conseil général élit également :

- une commission de gestion chargée d'examiner la gestion et les comptes de l'année écoulée. Cette commission est composée de 7 membres : Mmes et MM. Jessica Mellioret, Maria Spoerry, Christina Zimmermann, Jeremy Cloux, Michel Jaquier, Henri Mermoud, Jonathan Pichonnat, Vincent Légeret (suppléant).
- Une commission des finances chargée d'examiner le budget, les dépenses supplémentaires, les propositions d'emprunts et le projet d'arrêté d'imposition. Cette commission est composée de 5 membres : Mme et MM. Fanny Bertholet, Cédric Koller, Denis Pichonnat, Jean-Marc Ruiz, Fabrice Weber, François Villars (suppléant).
- Les délégués aux associations intercommunales désignés pour la durée de la législature 2021-2026
  - Association intercommunale du centre de collecte de sous-produits animaux de Moudon : M. Denis Pichonnat.
  - Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) : Mmes Catherine Jaccard Cloux et Nathalie Langlois.
  - Association intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ) : M. Gilles Cloux.
  - Service intercommunal d'épuration des eaux de Mézières et Vulliens (SIEMV) : MM. Jean-Marc Ruiz, Alexandre Vaney, François Villars et Henri Mermoud (suppléant).
  - Association intercommunale pour l'épuration des eaux Moyenne Broye (EMB) : M. Jeremy Cloux.
  - Commission de recours en matière d'impôts ou taxes communales et de taxes spéciales : Mme et MM. Isabelle Mermoud, Michel Jaquier et Pichonnat Denis.
  - Organisation de la protection civile du district de Lavaux-Oron (ORPC) : MM. André Kolly, Frédéric Berner (suppléant).

Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, à l'entrée en fonction de la nouvelle législature 2021-2026, une commission thématique dite d'« Urbanisme » a été nommée. Elle est composée de 7 membres, à savoir : Mmes et MM. Nathalie Langlois, Jessica Mellioret, Christina Zimmermann, Gilles Cloux, Thierry Ruch, Nicolas Saugy et Eric Dewarrat.



Au 1<sup>er</sup> décembre 2022 est entrée en fonction la commission de durabilité. Elle est composée de MM. Vincent Légeret, Sébastien Perrin, Geoffroy Pautz et Jacques Chappuis. Elle a pour but de soutenir la Municipalité dans le cadre du Plan Énergie et Climat Communal (PECC)

Les conseillères et conseillers assermentés sont au nombre de 38 au 31 décembre 2022.

En application de l'article 12 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP, RS 160.01), chaque commune constitue le bureau électoral, composé du président et des scrutateurs du Conseil général. Il a siégé en 2022 pour différentes votations fédérales et élections fédérales.

## Assemblées du Conseil général

Le Conseil général a siégé à cinq reprises en 2022.

Lors de ses assemblées, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

Préavis	OJ Conseil général	Décision : le Conseil général décide	Exécution
Préavis no 1/2022 Acquisition et aliénation des parcelles 5,6 et 248 - via le droit de préemption - en faveur de la construction de logements à loyer abordable et de la réfection de la place de jeux	03.03.2022 Extraordinaire	<ul style="list-style-type: none"><li>- d'adopter le préavis 1/2022,</li><li>- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'acquisition des parcelles 5, 6 et 248 via son droit de préemption aux mêmes conditions que l'acte de vente du 26 janvier 2022 annexé au préavis, autorisation expressément subordonnée à la réalisation subordonnée par acte notarié au point désigné ci-dessous.</li><li>- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'aliénation des parcelles 5, 6 et 248 en faveur de la Société Coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL) selon les conditions de rachat énumérées dans son engagement ferme daté du 18 février 2022</li></ul> accepté avec 27 OUI, 2 NON et zéro ABSTENTION (29 conseillers·ères présents·es)	En fin d'année, l'acte notarié avec la SCHL est signé.  Le notaire de la propriétaire a été avisé à la même période. Cette vente est conditionnée à l'obtention d'un permis de construire dans un délai requis.  Le projet de la SCHL sera présenté dans le 1 <sup>er</sup> trimestre 2023
Préavis no 2/2022 Règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires	24.03.2022	<ul style="list-style-type: none"><li>- d'adopter le règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires</li></ul> accepté avec 20 OUI, 2 NON ET 1 ABSTENTION (23 conseillers·ères présents·es)	La cheffe du Département des institutions et du territoire a adopté ledit règlement en date du 2 mai 2022. La Municipalité décide d'une entrée en vigueur au 1 <sup>er</sup> juillet 2022
Préavis no 3/2022 Demande de crédit de CHF 965'000.00 pour la sécurisation de la route du Riau et des arrêts de bus Riau-Graubon et Balances	24.03.2022	<ul style="list-style-type: none"><li>- de valider l'ensemble du projet de sécurisation de la route du Riau et des arrêts de bus de Riau-Graubon et Balances, tel que présenté</li><li>- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 965'000.00 pour la sécurisation de la route du Riau et des arrêts de bus Riau-Graubon et Balances</li><li>- d'admettre le mode de financement proposé</li></ul> accepté à l'unanimité (23 conseillers·ères présents·es)	Les travaux seront réalisés en deux étapes : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Route du Riau</li><li>2. Arrêt de bus « Balances »</li></ol> Les travaux ont débuté en septembre et le revêtement provisoire est réalisé pour la route du Riau. La seconde étape se poursuivra en 2023

Préavis	OJ Conseil général	Décision : le Conseil général décide	Exécution
Préavis no 4/2022 Rapport de gestion 2021	16.06.2022	– d'adopter le préavis tel que proposé par la Municipalité accepté à l'unanimité (26 conseillers·ères présents·es)	Pas de remarque
Préavis no 5/2022 Comptes 2021	16.06.2022	– d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2021 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité accepté à l'unanimité (26 conseillers·ères présents·es)	Pas de remarque
Préavis no 6/2022 Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 9'500.00 pour l'installation du système GastroVert Private	16.06.2022	– d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 9'500.00 pour l'installation du système de collecte des déchets alimentaires dit « GastroVert Private » de SATOM SA – d'admettre le mode de financement proposé accepté avec 23 OUI, zéro NON et 2 ABSTENTIONS (26 conseillers·ères présents·es)	En raison d'un retard de livraison, l'installation est reportée au printemps de l'année 2023. L'objet sera porté à nouveau à l'ordre du jour du Conseil général en 2023
Préavis no 7/2022 Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 9'200.00 pour la réfection de la conduite de la source communale alimentant le bâtiment communal dit « rural » ECA no 83, parcelle 157	16.06.2022	– d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 9'200.00 pour la réalisation des travaux de réfection de la conduite de la source communale alimentant le bâtiment communal dit « rural » – d'admettre le mode de financement proposé. Accepté à l'unanimité (26 conseillers·ères présents·es)	L'entreprise adjudicataire n'a pas eu de disponibilité pour la réalisation des travaux. L'objet sera porté à nouveau à l'ordre du jour du Conseil général en 2023
Préavis no 8/2022 Demande de crédit d'étude de CHF 65'000.00 pour la réfection de quatre chemins communaux, dans le cadre des améliorations foncières	16.06.2022	– d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 65'000.00 pour la réfection de quatre chemins communaux, dans le cadre des améliorations foncières – d'admettre le mode de financement proposé. Accepté avec 24 OUI, zéro NON ET 1 ABSTENTION (26 conseillers·ères présents·es)	Les travaux d'étude ont débuté. En fin d'année, les préavis cantonaux sont présentés à la Municipalité

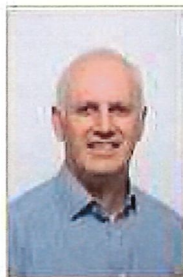
Préavis	OJ Conseil général	Décision : le Conseil général décide	Exécution
Préavis no 9/2022 Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 7'000.00 au poste Achats de matériel et de logiciel (190.311.00) destiné à la refonte du site internet	13.10.2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 7'000.00 au poste Achats de matériel et de logiciel (190.311.00) destiné à la refonte du site internet communal</li> <li>- d'admettre le mode de financement proposé</li> </ul> Accepté avec 28 OUI, zéro NON ET 1 ABSTENTION (29 conseillers·ères présents·es)	Le site internet communal <a href="http://www.montpreveyres.ch">www.montpreveyres.ch</a> sera fonctionnel au printemps 2023
Préavis no 10/2022 Demande de crédit d'investissement de CHF 158'000.00 pour le passage en LED des luminaires et télégestion informatique du parc de l'éclairage public	13.10.2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>- de refuser à la Municipalité un crédit CHF 158'000.00</li> </ul> Refusé avec 12 OUI, 13 NON et 4 ABSECTIONS (29 conseillers·ères présents·es)	
Préavis no 11/2021 Taux d'imposition pour l'année 2023	13.10.2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel que proposé par la Municipalité</li> <li>- de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation</li> </ul> Accepté à l'unanimité (29 conseillers·ères présents·es)	L'arrêté d'imposition a été approuvé par la Cheffe du Département en charge des relations extérieures. Il fera l'objet d'une publication dans la Feuille des Avis Officiels (FAO)
Préavis no 12/2022 Budget 2023	08.12.2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'adopter le budget pour l'année 2023 tel que proposé par la Municipalité,</li> <li>- de transmettre ce budget au Conseil d'Etat pour approbation</li> </ul> Accepté avec 16 OUI, 4 NON et 4 ABSTENTIONS (25 conseillers·ères présents·es)	Le résumé du budget 2023 a été transmis au délai du 31 décembre 2022 à la préfecture pour son approbation



## 101 Municipalité

En application de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (articles 144 alinéa 1 et 148 alinéa 1) et de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (articles 81 alinéa 1), la durée de la législature est de 5 ans ; elle s'étend de juillet à juin.

Répartition des dicastères pour la législature 2021-2026



**Philippe Thévoz**  
**Syndic**

philippe.thevoz@montpreveyres.ch

- \* Administration générale
- \* Finances
- \* Routes et mobilités
- \* Domaines et forêts
- \* Sport

- \* Police des constructions
- \* Ressources humaines
- \* Urbanisme
- \* Communication
- \* Activités de jeunesse, associatives

**Carol Gachet**  
**Vice-syndic**

carol.gachet@montpreveyres.ch



**Claude Küng**  
**Municipal**

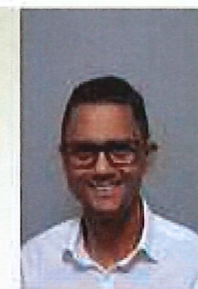
claudio.kung@montpreveyres.ch

- \* Défense contre l'incendie
- \* Service de l'eau et épuration
- \* Police, police sanitaire,
- \* Protection civile
- \* Services industriels
- \* Déchets et recyclages

- \* Patrimoine immobilier
- \* Ecoles primaires et secondaires
- \* Accueil de l'enfance
- \* Communautés religieuses

**David Mellioret**  
**Municipal**

david.mellioret@montpreveyres.ch



**Mathieu Villet**  
**Municipal**

mathieu.villet@montpreveyres.ch

- \* Cohésion sociale
- \* Espaces publics
- \* Culture
- \* Durabilité



## Séances de Municipalité

La Municipalité a tenu 41 séances ordinaires durant l'année, ce qui représente 126 heures environ. De plus, les municipaux ont consacré env. 1'745 (1'500 en 2021) heures à des séances de chantiers, d'études, d'information et d'assemblées diverses.

## COVID-19-2

---

Toutes les mesures sanitaires liées à la pandémie de coronavirus sont levées le 16 février 2022.

## 11 Administration

### Politique salariale

---

La Municipalité n'a pas de remarque particulière à formuler. Les salaires des employés communaux sont augmentés conformément au règlement du personnel communal entré en vigueur le 19 octobre 2020. Leur salaire a été indexé de 1.5 % selon l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois de novembre 2021.

### Personnel communal

---

#### Secrétariat municipal

Mme Vitalia Torny secrétaire municipale et préposée au contrôle des habitants occupe ces deux fonctions à 90 % jusqu'à la fin de l'année 2022.

#### Contrôle des habitants

Mme Vitalia Torny a souhaité se décharger de l'activité de préposée au contrôle des habitants, qu'elle assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

La Municipalité a mis au concours ce poste. Mme Emilie Ruch viendra renforcer les rangs de l'administration communale, dès le 10 janvier 2023, à un taux d'activité de 20 %.

#### Bourse communale

M. Christophe Péclard, boursier, occupe ce poste à un taux d'activité de 40 %.

#### Employés·e de voirie

Après 14 ans de bons et loyaux services, M. Frédéric Desponds a pris la décision de relever un nouveau défi. La Municipalité lui souhaite plein succès dans son nouveau poste et lui dit un immense MERCI.

Suite à son départ, M. Daniel Dewarrat, responsable au sein de l'Association intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ), est engagé à titre d'employé communal spécialisé pour le réseau de la distribution d'eau, pour une durée déterminée du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 octobre 2023. Il est chargé de surveiller le bon fonctionnement du réseau d'eau communal, cas échéant d'y remédier en cas de défaut ou panne, ce en collaboration avec les employés·e communaux·ale.

M. Jérémie Aubert, employé communal, occupe un taux d'activité à 100 %, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. En novembre 2022, il a fait part de son souhait de résilier son contrat de travail pour la fin février 2023.

Mme Evolène Guignet, employée communale, est engagée au 1<sup>er</sup> novembre 2022 pour une durée déterminée jusqu'au 30 avril 2023, à un taux d'activité à 80 %. D'un commun accord, son contrat pourra être transformé en contrat de durée indéterminée à la suite de cette échéance.

Afin de compléter l'équipe, la Municipalité a décidé d'engager au tarif horaire trois employés communaux auxiliaires. Ils seront principalement affectés à la gestion du site de la déchetterie le samedi matin. Et, en cas de nécessité viendront en soutien aux employés communaux lors du service hivernal ou divers autres travaux. Il s'agit de MM. Jacques Chappuis, Gilles Cloux et Robert Trincat.

### Equivalents Plein Temps (EPT)

---

Au 31 décembre 2022, la commune dispose de : 3.1 équivalents plein temps (EPT).

## Conciergerie des immeubles communaux

Mme Maria dos Santos Pereira procède aux nettoyages des bureaux de l'administration communale. Elle donne entière satisfaction à la Municipalité.

## Inspection de la préfecture

En application de l'article 141 de la loi sur les communes (LC), M. Daniel Flotron, Préfet, a procédé à la visite annuelle de la commune le 2 novembre 2022. Il a rencontré selon son planning la secrétaire municipale, le boursier, la présidente du Conseil général, accompagnée de la secrétaire, ainsi que la Municipalité. Cette inspection a répondu aux exigences en la matière (respect des activités et gestion administrative). S'ensuit un repas partagé en toute convivialité avec la commune de Rivaz, dont le préfet a effectué la visite le même jour.

## Initiatives et référendums

Conformément aux dispositions de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la secrétaire municipale a procédé au contrôle des actes démocratiques suivants :

Initiatives fédérales			
No	Objet	Échéance	Signatures reçues / contrôlées valables
1	« Pour des impôts équitables »	09/2022	53/40
2	Contre le F-3 (Stop F35)	03/2023	3/3
3	La nuit porte conseil	06/2023	6/3
4	Sauvez les bébés viables	06/2023	6/2
5	Pour un accueil extrafamilial des enfants qui soit de qualité et abordable pour tous (initiative sur les crèches)	09/2023	9/9
6	Sur un fonds pour le climat	03/2024	1/1
7	Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – pour enfin en finir avec la discrimination du mariage	03/024	9/9
Référendums fédéraux			
N1	Objet	Échéance	Signatures reçues/ contrôlées valables
1	Contre la modification du 1 <sup>er</sup> octobre 2021 de la loi sur la culture et la production cinématographiques (loi sur le cinéma, LCin)	02/2022	9/8
2	Non à l'abolition de l'impôt anticipé sur les obligations	04/2022	10/10

## Initiatives populaires cantonales

1	Davantage de pouvoir d'achat pour la population vaudoise	03/2022	17/16
2	Sauvons le Mormont	06/2022	9/9
3	Pour un congé parental vaudois	06/2022	9/9
4	Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse	07/2022	19/18

### 110.309 Frais de formation et autres charges

M. Jérémie Aubert, employé communal, a suivi la formation conformément au règlement d'application de la loi vaudoise sur la circulation routière (RLVCR) dispensée par la police cantonale, pour les membres des autorités ou employés de commune non colloqués et est habilité à constater les infractions énumérées à l'art 20 al. 1 RLVCR.

### 110.318 Honoraires et prestations de services

La fiduciaire Fidinter SA a procédé à un contrôle usuel des comptes 2021. M. Christophe Péclard, boursier, a procédé à l'analyse et à la planification financière des comptes, à l'entière satisfaction de la Municipalité.

## Communications



En mars 2022, la Municipalité présente le premier numéro du *Chant du Rossignol*, le nouveau bulletin d'information communal qui remplace la défunte *Lettre d'information*. Qualité du papier, de l'impression, des illustrations, variété des sujets, rythme trimestriel de parution, la Municipalité entend renforcer la communication. Après la création d'une page Facebook, *Le Chant du Rossignol* veut être le reflet vivant des actualités qui font notre village.

### 110.317 Réceptions et manifestations

#### Déchèt'en folie

La Municipalité a organisé une petite manifestation à la déchetterie communale le samedi 4 juin afin de marquer la fin des restrictions de rassemblements publics liées au COVID-19. Pour ce faire, un apéritif a été servi devant le bâtiment de voirie, le tout en compagnie d'un orchestre de deux accordéons venant du Canton de Berne. Enfin, un stand d'information « zéro déchets » a été tenu afin de sensibiliser les usagers au tri des déchets. Une trentaine de personnes ont participé à l'événement.





Assemblée générale

Le délégué, à savoir le Syndic, a participé à l'assemblée générale qui s'est tenue le 11 juin 2022. Une délégation municipale s'est jointe à la partie festive, soit la « Journée des communes vaudoises ».



La Municipalité, les employés de l'administration et de la voirie, accompagnés de M. Marc Rod, garde forestier, y œuvrent avec enthousiasme. S'ensuit à la fin de la matinée, un repas partagé en toute convivialité.



Fête nationale : après deux années de silence, la manifestation s'est bien déroulée au lieu-dit « Aux Chênes » avec la collaboration de la société locale « Les Vingt cuits ». Elle a accueilli plus de septante personnes. La Municipalité remercie M. Ernest Dubi qui a mis gracieusement à disposition le hangar. Cette année, en raison des restrictions liées à la sécheresse, le feu de joie n'a pas brûlé.



La Municipalité a décidé d'organiser une fête de village sous la forme d'un petit festival de musique. Cette intention a été partiellement présentée durant les délibérations du préavis 16/2021 sur le budget 2022 lors de la séance du Conseil général du 9 décembre 2021.

Ainsi l'événement s'est déroulé le 27 août sur la place de jeux du village. Trois groupes de la région se sont produits sur la petite scène montée pour l'occasion. L'organisation s'est faite en partenariat avec la Jeunesse de Montpreveyres-les Cullayes et la Confrérie du carnotzet, toutes deux sociétés locales de la Commune. Ces dernières ont été chargées de l'organisation du bar et de la subsistance.

Malgré des prévisions optimistes voyant une participation d'environ 150 personnes à la fête, c'est plus de 500 personnes qui ont pris part au festival. Les retours sur place et rétrospectivement ont été largement positifs, traduisant ainsi une demande latente de la population pour ce type d'événement populaire.

Concernant le financement, il a été assuré à quasi-parité entre le budget communal et le sponsoring privé. Dès le départ, il a été décidé que la Commune n'enrangerait pas de bénéfice sur la vente de boissons et de subsistance. De ce fait et en guise de contrepartie à leurs travaux, un peu plus de la moitié du bénéfice du bar et de la subsistance ont été attribués aux deux sociétés locales participantes soit pour 2/3 de ce montant à la Jeunesse de Montpreveyres-les Cullayes et pour 1/3 à la Confrérie du carnotzet. Le reste du bénéfice, soit CHF 2'000.-, a été attribué à un fond de caisse en vue de l'organisation de la prochaine édition par une association à but non lucratif ad hoc en cours de création.



Face aux retours singulièrement positifs de la population et afin de faire perdurer l'événement, un subventionnement communal de CHF 10'000.- a été validé par le Conseil général lors de sa séance du 8 décembre 2022 dans le cadre du préavis N°12/2022 sur le budget communal 2023.



#### Tir des Municipalités

Une délégation municipale a représenté la Municipalité au Tir des Municipalités qui s'est déroulé le 10 septembre 2022 dans la commune de Belmont-sur-Lausanne

### Accueil des nouveaux habitants·es et jeunes citoyens·es

Après plus de quatre ans, la Municipalité a accueilli le 1<sup>er</sup> octobre 2022 les nouveaux habitants·es et jeunes citoyens·nes dans le cadre de la course de caisses à savon et elle remercie l'association « À fond la Caisse » pour son accueil sous la cantine qui a été dressée à l'occasion de sa soirée « d'avant course ». Cela a permis de souhaiter la bienvenue à toutes et tous et de faire connaissance dans une ambiance festive. Bien entendu cet événement était public. C'était donc aussi l'occasion pour chacun·e de rencontrer ses voisins·es autour d'un verre. Une petite attention a été offerte aux personnes ayant atteint la majorité civique et aux personnes ayant acquis la nationalité suisse et vaudoise, et la bourgeoisie de la commune de Montpreveyres.



#### Fenêtres de l'Avent - décembre 2022

### Noël à la lumière des bougies

Une délégation municipale a accueilli le 13 décembre une vingtaine de personnes à sa fenêtre à l'ancienne « Laiterie », autour d'un buffet.

#### Durabilité

Le nouveau dicastère de durabilité instauré au début de la législature a pour mission d'engager la Commune dans des projets de développement durable touchant à la vie du village dans sa globalité. Ainsi certaines mesures ont précédé la mise en œuvre du Plan Energie et Climat Communal (PECC) présenté ci-dessous.

Premièrement, un partenariat avec l'entreprise de location de vaisselle réutilisable basée à Yverdon-les-Bains *Ecomanif* a été créé pour l'instauration d'un point-retrait de vaisselle au bureau communal. Pour accompagner cette nouveauté et inciter les habitant·e-s à utiliser ce service réduisant les déchets lors de manifestations privées, une subvention de CHF 20.- a été accordée une fois par habitant pour la première commande. Cette subvention a été financée pour CHF 5.- par la redevance d'*Ecomanif* pour l'entreposage du matériel et pour CHF 15.- par le budget communal. En tout, trois commandes ont été passées et ont bénéficié de la subvention.



Deuxièmement, il a été fait l'acquisition de 500 verres réutilisables de 25cl revêtus du blason communal pour ses différentes manifestations ainsi que de 50 verres à café sans impression. Dans la même lignée, 500 verres à vin avec le blason communal ont été achetés et sont en partie dévolus à la vente.

Enfin, la Commune entend développer sa politique de durabilité de manière générale dans tous les domaines de l'administration. Certaines habitudes ont été modifiées et l'impact sur l'environnement est systématiquement pris en compte dans les différentes décisions. Ce processus continu est voué à se poursuivre dans l'évolution de l'administration.



**Plan énergie et climat communal (PECC)**

Le Plan Energie et Climat Communal (PECC) a été présenté lors de l'assemblée du Conseil général du 9 décembre 2021 dans le cadre du préavis municipal N°16/2021 sur le budget communal introduisant une dépense de départ pour le projet.

Cette année, le PECC a débuté sa mise en œuvre. Ainsi et comme le prévoit les directives cantonales, un bureau de conseil agréé a été choisi parmi plusieurs offres pour accompagner le projet. De ce fait, l'entreprise *Impact Concept* basée au Mont-sur-Lausanne s'est vu adjudgé le mandat couvrant la législature.

Plusieurs séances d'introduction ont débouché sur l'édition d'un préprojet à l'intention du Canton dans l'optique d'un subventionnement. Une décision cantonale favorable a été délivrée pour une aide concernant les frais de conseils liés au PECC se montant à 50% du montant total mais au maximum à CHF 12'500.- sur la législature.

Dans une seconde phase, la rédaction d'un projet complet a été entrepris induisant le choix de 10 fiches-actions obligatoires, soit des projets liés à la durabilité et encadrés par les exigences cantonales larges. Le dossier complet devra être rendu pour le mois d'avril 2023.

Enfin, lors de sa séance du 13 octobre, le Conseil général a approuvé la création d'une Commission thématique de durabilité pour la durée de la législature. Cette commission a pour but d'accompagner la Municipalité dans les prises de décisions et la mise en œuvre de sa politique de développement durable. Cette nomination remplit d'ores et déjà les exigences à remplir de l'une des fiches-action du PECC.

#### Développement du village - Projets participatifs

---

Actions participatives – Ateliers participatifs « Tout public »

A la Salle des Balances le 14 juin 2022 s'est tenu le premier « Forum de proximité » – L'occasion de discuter ouvertement de différents projets en cours, d'initiatives locales. M. Christian Blaser est venu présenter le projet de transformation de sa ferme • MM. Frédéric Berner et Geoffroy Pautz avec différents projets de jardin participatif, poulailler communautaire et permaculture • Sébastien Monachon avec un projet d'une forêt gourmande sur la réalisation future d'un coupe-pression à La Mellette • Mme Carol Gachet avec des projets de covoiturage et de réseau de babysitters.

Le projet d'une forêt gourmande dans le cadre du futur coupe-pression à la Mellette présenté par M. Sébastien Monachon a fait l'objet d'un préavis favorable du garde forestier en favorisant la plantation d'arbres fruitiers non exotiques.

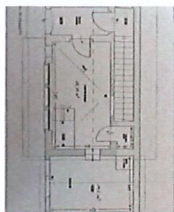




REDONNER VIE A  
L'ANCIENNE LAITERIE

CONCOURS D'IDEES  
22 SEPTEMBRE 2022

SALLE DES BALANCES - 20 HEURES  
SUIVI D'UNE VERREE



Fort de l'intérêt pour ces actions participatives, la Municipalité a lancé un appel à projets « pour redonner vie » à l'ancienne laiterie. Les projets ont été présentés lors de la rencontre du 22 septembre 2022 qui s'est déroulée en la grande salle « Les Balances ». Il a entre autres été question de :

- Sport pour tous
- Cuisine et local pour les sociétés locales
- Epicerie participative
- Salon de coiffure.

Plusieurs autres idées ont été apportées lors de cette soirée, notamment la création d'une société de développement présentée par M. Vincent Légeret, par exemple.

Aussi, au vu de l'intérêt porté, la Municipalité a mis à disposition au secrétariat communal un dossier pour la présentation de chaque projet (descriptif, budget, etc.) à remettre à la Municipalité d'ici au 30 novembre, date repoussée au 12 décembre 2022. Seul un projet a été présenté dans les temps, celui d'un fitness.

### Naturalisations

---

En cette année, quatre demandes de naturalisation suisse et vaudoise ont été déposées, dont :

- 2 personnes ont suivi le processus d'audition et du test des connaissances élémentaires.

### Préavis d'octroi de la bourgeoisie de Montpreveyres

La Municipalité a délivré deux préavis favorables d'octroi de la bourgeoisie de la commune de Montpreveyres.

### Acquisition de la nationalité suisse délivrée par la Confédération

Naturalisation ordinaire et octroi de la bourgeoisie de la commune de Montpreveyres

- 6 candidats·es ont acquis la nationalité suisse et vaudoise,

Naturalisation facilitée en vertu de l'article 21 al. 1 de la loi sur la nationalité

- 2 conjoints·es de personnes suisses ont acquis la nationalité suisse

## 15 Affaires culturelles, loisirs, sports

### Sociétés locales

---

La commune de Montpreveyres compte 12 sociétés locales ou associations qui œuvrent dans des domaines forts différents et qui permettent à chaque citoyen de trouver une association dans laquelle il peut pratiquer l'activité qui lui convient.

L'Union des Sociétés Locales (USL) est la société faîtière. Une délégation municipale a participé à son assemblée générale.

Sont membres :

- la Société de jeunesse de Montpreveyres-Les Cullayes,
- l'Association pour la salle du Tilleul – un délégué de la Municipalité siège au sein du comité,
- l'Association « Les Vingt cuits »,
- l'Abbaye « Les Patriotes du Haut Jorat » de Les Cullayes-Montpreveyres,
- le Théâtre l'Ouvre-Boîte,
- le Four à pain,
- l'Association à Fond la caisse,
- la Société de tir « Les trois gâchettes »,
- l'Association des commerçants et des artisans,

- l'Association du gîte El Jire – sur les chemins des pèlerins – [www.eljire.ch](http://www.eljire.ch) - Un délégué de la Municipalité est représenté au sein du comité,
- l'Association La confrérie du carnotzet – [www.confrerie-carnotzet.ch](http://www.confrerie-carnotzet.ch)

La Société de la Jeunesse de Montpreveyes-Les Cullayes a accueilli les habitants du village et du village voisin (Les Cullayes) à la Fête de Pâques qui s'est déroulée le 17 avril 2022 à la salle du Tilleul.

La Municipalité soutient la Jeunesse de Montpreveyres-Les Cullayes au dépôt du dossier de candidature des rencontres FVJC – RMC qui se dérouleront en 2024 sur le territoire de la commune de Jorat-Mézières.

Le Théâtre l'Ouvre-Boite, troupe de théâtre amateur, s'est produit en la grande salle « Les Balances » durant les mois d'avril et de mai pour 12 représentations de la pièce.

Une délégation municipale a participé à l'assemblée générale de l'Union des sociétés locales (USL), qui fêtait cette année son 31<sup>ème</sup> anniversaire. Elle a organisé le rallye pédestre annuel qui s'est déroulé les 11 et 12 juin 2022 et a réuni une cinquantaine de participants.

La société « Les Vingt cuits » a collaboré aux festivités du 1<sup>er</sup> août pour l'année 2022.

L'Association « A fond la caisse » a organisé sa 10<sup>ème</sup> course de caisses à savon, dont le parcours a été rallongé en partant du quartier de Mollie-Baudin pour s'arrêter à l'intersection de la Route A l'Allamand, des chemins de la Rochette et du Rogin. La commune a subventionné la manifestation par le biais des frais inhérents à la location de vaisselle réutilisable, qui est un engagement pris par la Municipalité dans le cadre du Plan Energie et Climat Communal (PECC).



Le syndic participe aux assemblées des Syndics du Haut qui se déterminent sur les montants qui sont octroyés aux sociétés sportives et sociétés culturelles (ci-après le Fonds sportif et Fonds culturel des communes du Jorat)

Régionalisation de l'office de tourisme de Moudon

Une délégation de la Municipalité participe à l'étude sur la régionalisation de l'office du tourisme de Moudon et région dont le but est la création d'un Office régional du tourisme. Les commissions constituées siègeront en 2023. La déléguée de la Municipalité est représentée au sein de la commission « offres ».

## 17 Sports



Un membre de la Municipalité participe à la commission activités sportives de Lausanne-Région

170.352 Organe de contrôle du bâtiment vestiaires-douches et des terrains de sport de Jorat-Mézières

Le délégué a participé à l'assemblée générale. La Municipalité a soutenu la Commune de Jorat-Mézières, dans les démarches auprès de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), en faveur du projet d'extension de la zone sportive des terrains de sport au lieu-dit « En Pré-Etang » à Mézières, parcelle se situant hors zones à bâtir. Le projet d'agrandissement des vestiaires-douches a été revu et son coût diminué.

Concernant le Stand de tir de Mézières, la Municipalité n'a pas de remarque particulière à formuler.



## 18 Transports publics



CarPostal est la principale entreprise de transport par car. Elle dessert depuis le 12 décembre 2021 le nouveau réseau avec une nouvelle numérotation des lignes. Les cadences horaires de ces lignes ont également été augmentées de manière importante afin de répondre aux besoins et attentes des usagers/pendulaires.

Toutes les 15' aux heures de pointe en semaine et toutes les 30' en journée/semaine

Toutes les 30' aux heures de pointe le week-end et toutes les 60' en journée/week-end

Le délégué participe aux séances régionales et annuelles.

## 19 Informatique

190.311 Achat de matériel et de logiciel / Informatique

La Municipalité a procédé au remplacement du router internet défaillant.

Ofisa Informatique, partenaire informatique

---

190.318 Frais de maintenance

Ofisa BDI, fournisseur informatique

Les applications métiers et les données communales sont hébergées sur le serveur de la commune de Servion qui œuvre avec Ofisa Informatique, fournisseur des logiciels communaux. Cette année, le serveur de Servion a été remplacé. Les mesures de sécurité en rapport avec la cybersécurité ont été renforcées.

La Municipalité a acquis une nouvelle application de gestion électronique des visas des créanciers. Les membres de la Municipalité apposent leur visa sur cette application permettant de rationaliser la gestion du temps en séance de Municipalité.

Site internet et services en ligne de l'administration [www.montpreveyres.ch](http://www.montpreveyres.ch)

---

L'hébergement « Mail » et « Web » sont chez Infomaniak.ch

Les services en ligne sont les suivants :

- annonce d'arrivée
- annonce de départ
- inscription des chiens
- demande d'attestation de domicile, de séjour et de départ
- relevé des compteurs d'eau



En son assemblée du 13 octobre 2022, le Conseil général a accepté la refonte du site internet communal. Les démarches avancent. L'objectif annoncé est une mise en ligne dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Communications de la Municipalité

---

Les supports d'information au public sont notamment :

- la presse : « Le Courrier », la Feuille des Avis Officiels (FAO),
- le site internet communal [www.montpreveyres.ch](http://www.montpreveyres.ch),
- les lettres d'information « Le Chant du Rossignol » de la Municipalité,
- le pilier public,
- la page « Facebook », Commune de Montpreveyres.

## 2. FINANCES

Commentaires sur l'exercice 2022

- Les commentaires et l'analyse font l'objet du préavis municipal no 5/2023.

## 3. DOMAINES ET BATIMENTS

### 31 Terrain

310 Esserts communaux

310.423.2 Les loyers et fermages du patrimoine financier n'ont pas fait l'objet de changement de locataires.

### 32 Forêts

320.314.6 Entretien des forêts

Prolifération de la « Renouée du Japon », plante envahissante

---

Dans le cadre du martelage 2018, M. Marc Rod, garde-forestier, a rendu attentive la Municipalité à la prolifération de cette plante envahissante dans les aires forestières du territoire communal. Les employés communaux ont poursuivi en 2022 son éradication, à savoir un désherbage plant par plant au lieu-dit « Bois de Ban », ainsi qu'au-dessus du chemin de la Chérard.



Un délégué de la Municipalité participe aux assemblées générales

L'année 2022 a été particulièrement sèche. C'est la quatrième année sur les cinq dernières que la forêt subit un fort stress hydrique. Si les forêts ont souffert, contrairement à d'autres régions, les arbres ont tenu bon. Ils ont malgré tout fortement souffert et restent fragiles, et ils auront de la peine à résister si d'autres canicules devaient se produire ces prochaines années. Cette situation ne rend pas optimiste les professionnels de la forêt pour l'avenir.

Après deux premiers mois de l'année 2022 où la demande de bois était excellente et stable, la situation a radicalement changé dans le courant de l'année. Une forte baisse de la demande accompagnée d'une baisse des prix s'est faite sentir en avançant dans la saison. Les raisons en sont diverses. Forte diminution des marchés chinois et américain ainsi que la guerre en Ukraine ont chamboulé le marché mondial. La hausse du Franc par rapport à l'Euro a également pesé sur l'économie forestière.

Le volume coupé a été un peu supérieur à la possibilité, en raison d'affranchissements de zones bostrychées.

	Volume total exploité en m <sup>3</sup>	Feuillus en m <sup>3</sup>	Résineux en m <sup>3</sup>
Exploitation 2022	1031	295	736
Possibilité annuelle	900	250	650
Moyenne sur 10 ans	1002	187	815

Les mises en soumissions et coupes ont été effectuées par trois entreprises différentes de la région. Cette manière de faire a donné entière satisfaction.

Des soins cultureux de 7,43 ha ont été exécutés durant l'été par les entreprises locales. Ces travaux ont permis de préparer ces jeunes peuplements aux années futures.

Une plantation a été faite dans une zone dévastée par le bostryche ces deux dernières années. 700 plants ont été mis en demeure. Ces plantations sont composées d'un mélange de charmes, tilleuls, douglas et mélèzes. En mélangeant ces essences, nous espérons établir un peuplement qui soit résilient aux changements qui nous attendent.



Comme ces dernières années, la Municipalité continue de mettre en place diverses mesures écologiques, ceci conformément au plan de gestion de la commune :

- mises en place de lisières étagées,
- désignations et maintien d'arbres habitats. Ces arbres sont destinés à mourir de leur belle mort. Ils sont intéressants au niveau de la faune et de la flore qu'ils abritent,
- délimitation et protection de biotopes spécifiques.

Le bois de feu et déchetage a été vendu à la Coopérative bois énergie Jorat-Broye, dont la commune de Montpreveyres est membre. Ceci afin d'assurer l'approvisionnement en bois énergie de la région. La situation financière de cette dernière est saine, ce marché étant porteur avec la transition énergétique mise en place par les instances politiques cantonale et fédérale ainsi que la hausse des prix de l'énergie. Le prix de vente à la coopérative a été revu à la hausse durant l'été. Tout comme l'année précédente, un excédent de revenus sera reversé aux coopérateurs à la fin de l'exercice.

La Municipalité remercie tous les propriétaires, locataires ou utilisateurs de leur compréhension pour tous les désagréments qu'ils ont subi lors des travaux exécutés en 2022.



**LA FORESTIÈRE**  
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE PROPRIÉTAIRES  
ET EXPLOITANTS FORESTIERS

La Société coopérative regroupe les propriétaires et exploitants forestiers

Un délégué de la Municipalité se rend à l'assemblée générale annuelle. Cette année, l'assemblée générale s'est tenue le 10 novembre 2022.

#### Demande d'abattage sur le territoire communal

---

Suite aux demandes d'abattage affichées au pilier public durant vingt jours, la Municipalité a délivré, les autorisations pour l'abattage :

- d'une haie avec plantation compensatoire, parcelle 275,
- d'un cerisier, sans arborisation compensatoire, parcelle 244, en raison d'une parcelle suffisamment arborisée,
- d'un tuya, d'un charme, de 3 sapins, de deux pins, de deux bouleaux et d'un érable, avec plantation compensatoire, parcelle 171,
- d'un épicéa, sans arborisation compensatoire, parcelle 105.

### **35 Patrimoine immobilier**

#### **350 Congélateur – Ancienne laiterie**

350.314 Entretien du bâtiment et du congélateur

Entretien usuel. La Romande Energie demande le rapport des installations électriques (OIBT), les entreprises ICC Contrôle Sàrl et Stucki Frères électricité ont été mandatées pour effectuer les contrôles inhérents.

350.427 1 Les cases du congélateur sont majoritairement louées.

350.427.2 Local en location : le locataire a résilié son bail à loyer au 30 juin 2022. La Municipalité a décidé de trouver une autre utilisation du local. Et c'est la raison pour laquelle elle a lancé le « Concours d'idées ».

Par ailleurs, le BBQ Ground, roulotte amovible pour la vente à l'emporter de boissons et mets cuisinés, qui était installé devant le bâtiment, a résilié son bail à loyer pour locaux commerciaux au 31 juillet 2022, faute de rendement suffisant.

### **350.2 Garage tracteur, appelé communément « Abri Coffier »**

Aucune remarque concernant ce bâtiment.

### **350.3 Bâtiment de voirie**

Entretien annuel du fourneau à pellets et entretien usuel du bâtiment.

### **351 Abri bus**

351.314 Entretien usuel des arrêts sis sur le territoire de la commune.



Les arrêts de bus CarPostal sont situés au centre du village à la rue du village et chemin de la Rochette à hauteur de la place de jeux, au lieu-dit « Les Balances » et « Riau-Graubon » (en bordure de la route cantonale RC601).

### **352 Rural et Domaine**

352.423.2 Pas de changement du détenteur du bail à ferme. Le contrôle des installations électriques (OIBT) du bâtiment a été réalisé. Les entreprises ICC Contrôle Sàrl et Stucki Frères ont été mandatées à cet effet et, un nouvel extincteur a été posé.

### **353 Bâtiment annexe Auberge**

353.427.1 Pas de changement de locataire.

### **354 Grande salle et local**

354.314 Entretien des locaux

Les employés communaux ont procédé à la prolongation du plan de travail (partie évier), au démontage des trois vitrines. L'entreprise Wastable a finalisé la peinture de la paroi.

354.423 Location grande salle

Pour cette année, les rentrées de location proviennent de l'Ecole de cirque, des cours de fitness et de quelques réservations pour les personnes habitant le village. La salle est mise à disposition gratuitement pour les assemblées des sociétés locales, les répétitions du Théâtre l'Ouvre-Boîte ainsi que pour les repas de soutien des sociétés.

Cette année, le Théâtre l'Ouvre-Boîte s'est produit en la grande salle durant les mois d'avril et mai.

Par ailleurs, la Municipalité a décidé de revoir le contrat de location de la grande salle ainsi que son règlement d'application qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **355 Immeuble du collège sis chemin de la Rochette 2**

355.301.1 Traitement conciergerie

Conciergerie des parties communes

Les employés communaux procèdent à un entretien usuel chaque semaine.

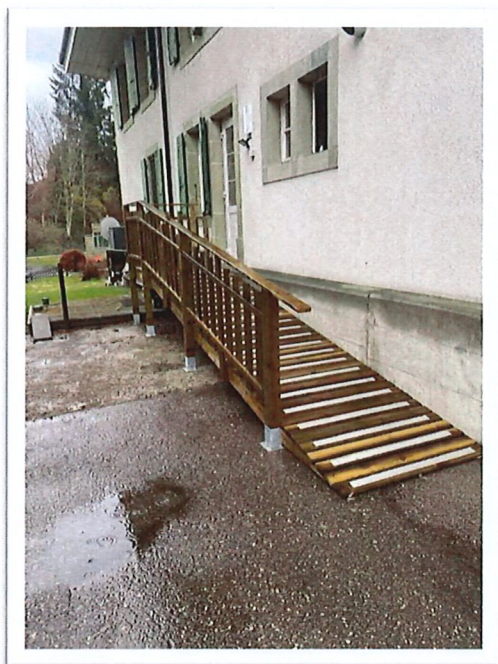
Entretien général du bâtiment

La Romande Energie a sollicité le rapport de sécurité périodique des installations électriques (OIBT) de l'appartement situé au rez-de-chaussée. L'entreprise ICC Contrôle Sàrl est mandatée et suite de quoi, l'entreprise Stucki Frères électricité a effectué la suppression des défauts constatés. Les installations électriques (OIBT) sont conformes.



## Sécurisation des locaux existants du rez-de-chaussée et étage

Les travaux d'entretien et mesures sécuritaires ont été réalisés conformément au préavis n° 11/2021 pour la mise en conformité, à la grande satisfaction de la Municipalité. Le permis d'utiliser est délivré à l'Ecole du Potier, locataire.



Sur la base d'une expertise d'un bureau spécialisé dans la protection incendie et d'une visite d'un spécialiste de l'ECA, certaines mesures ont été entreprises pour sécuriser le bâtiment.

Il s'agit des aménagements suivants :

1. changement de la porte existante à l'entrée du local de droite au 1<sup>er</sup> étage. La porte doit être coupe-feu et s'ouvrir dans l'autre sens,
2. installation d'une protection aux fenêtres des locaux de gauche et de droite à l'étage (loquets),
3. modification de l'accès arrière du bâtiment : remplacement des escaliers extérieurs en bois par une rampe d'accès de même matière pour faciliter
  - a. l'accès aux personnes à mobilité réduite,
  - b. l'évacuation à l'arrière du bâtiment.
4. Mise en place d'un système de signalisation des voies de secours.

## Locations

355.427.1 Appartement – aucun changement de locataire.

355.427.2 Combles – aucun changement de locataire.

355.427.3 Association l'Ecole du Potier

La collaboration est excellente entre la Municipalité et l'Ecole et donne entière satisfaction à la Municipalité.

## 356 Eglise

3156.314.1 Entretien

Entretien usuel par les employés communaux. L'extincteur existant a été remplacé.

56.315.0 Orgue

Conformément au contrat d'entretien avec l'entreprise spécialisée, la révision de l'orgue a été faite.

## 357 Salle du Tilleul



Participation aux frais de chauffage et de conciergerie selon la convention. Bâtiment propriété de l'Etat de Vaud et exploitation par l'Association La Salle du Tilleul.

## 358 Garage de la Rochette

Pas de changement de locataire, loué en sus par le locataire de l'appartement de l'ancien collègue.



### 359 Immeuble « Les Vernettes », sis rue du Village 8-10

La gérance St-Clerc Immobilier SA donne entière satisfaction à la Municipalité.

Dans le courant du mois de janvier, des actes de vandalisme sont survenus dans le bâtiment. Il a été relevé que le tableau général d'électricité situé au sous-sol a été touché, les disjoncteurs ont été intentionnellement abaissés, les fusibles du commerce ont également été dévissés. Le commerce CTF Epicerie Sàrl a déposé plainte à la gendarmerie.

Du fait que les accès aux deux entrées sont libres et les locaux au sous-sol accessibles, la plainte à la gendarmerie ne peut être reçue. Toutefois, la Municipalité a déposé plainte contre inconnu à la gendarmerie concernant l'arrachage de la boîte aux lettres « votations ».

L'entreprise Schwarz menuiserie a été sollicitée afin de poser des cylindres permettant de fermer à clé les armoires de la partie technique situées dans les sous-sols du bâtiment.

La Municipalité a mandaté la gérance pour la mise en place de digicode aux entrées des bâtiments 8 et 10, de changer également le cylindre qui permet aux locataires de commander l'ouverture/fermeture de la porte de l'ascenseur.

Sous-sol – Ouvrage de protection civile, abri public – 252 places

Les locaux sont mis à disposition des sociétés locales et en location pour un groupe de musique. Par ailleurs, une partie des archives sont entreposées dans ces locaux. Le locataire a changé au 1<sup>er</sup> octobre 2022 dans le local de musique comprenant une indexation au bail à loyer initial.

Entretien des locaux

La Municipalité a mandaté l'Office de la protection civile de Lavaux-Oron pour la gestion et la maintenance de l'abri public qui consistent en les travaux d'entretien, supervision des réparations, gestion des listes de contrôles et documents inhérents. Par ailleurs, un coffret anti-feu sera fourni et installé à proximité permettant de laisser les clés d'accès à l'abri communal, à disposition des services d'urgence et des employés communaux.

Entrée rue du Village 8

Appartement au 1<sup>er</sup> étage, 1 pièce

La ventilation endommagée a été changée.

Appartements à l'étage

Changement de locataires pour les deux appartements.

Entrée rue du Village 10

Appartement dans les combles

Un store a été remplacé.

Rez-de-chaussée

Un problème de nuisances sonores extérieures en lien avec la partie réfrigération du commerce qui se répercute dans l'appartement. Le commerce doit entreprendre les mesures nécessaires pour les réduire.



Commerce « Le Rossignol »

Au mois de novembre, la Municipalité a pris connaissance de la résiliation du bail à loyer de CTF Epicerie Sàrl pour une reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Après accueil des futurs repreneurs, la Municipalité a donné son préavis positif. Mme et M. Cani, nouveaux bailleurs, entreront en fonction en janvier 2023.



Bureau de l'administration communale

La Romande Energie demande le rapport de contrôle des installations électriques. Le dossier est en main de la gérance.

#### 4. TRAVAUX

##### 42 Service de l'urbanisme

La commune de Montpreveyres collabore essentiellement avec le bureau technique [Gemetris SA](#), ingénieurs géomètres brevetés, par le biais d'un contrat de partenariat.

La Municipalité sollicite également un prestataire externe concernant les demandes de permis de construire. Les dossiers font l'objet d'une analyse par le bureau ABA partenaires SA qui fonctionne en qualité de bureau technique. Les litiges qui peuvent survenir suite à ces analyses sont débattus par la Municipalité et une séance tripartite est organisée entre la Municipalité, le bureau technique et le maître d'œuvre, avant la délivrance du permis de construire.

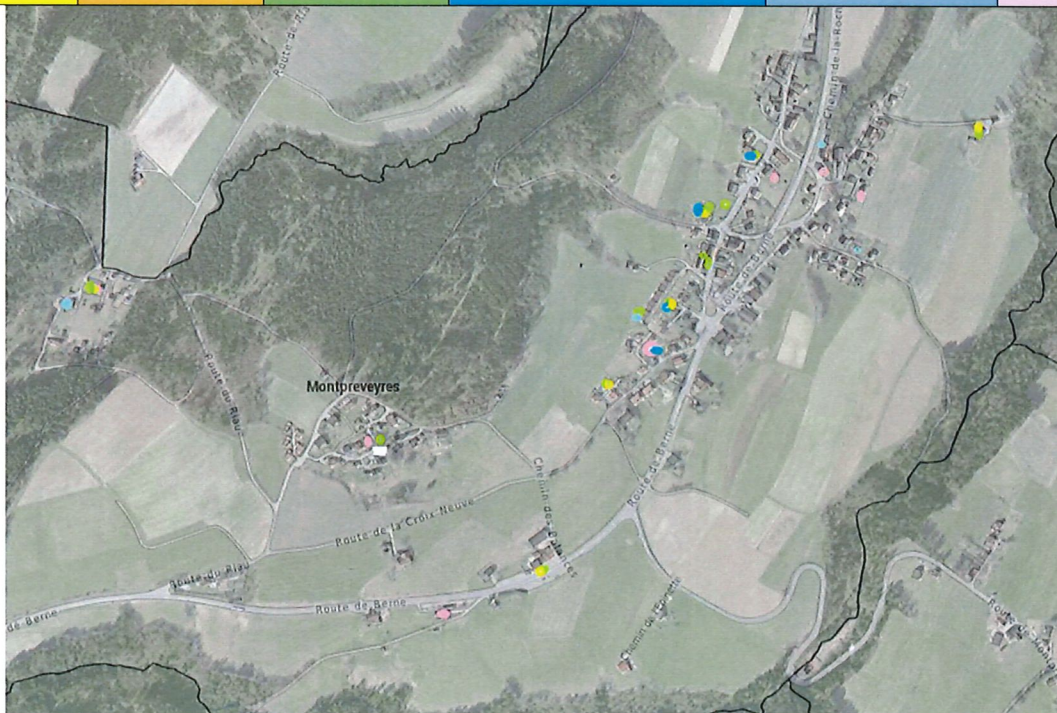
##### Révision du Plan général d'affectation communal (ci-après PACom)

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2021, la révision du plan d'affectation communal et ses règlements afférents ont poursuivi leur processus en 2022 pour enfin aboutir et être adoptés et entrés en vigueur au 29 juillet 2022.

##### Police des constructions

Cette année, la Municipalité a statué sur les objets suivants :

Enquêtes publiques	Dispenses d'enquête publique	Délivrance du permis de construire	Délivrance d'une autorisation municipale de minime importance	Annonce d'installation solaire (non soumise à autorisation Préavis favorable	Permis d'habiter et / ou d'utiliser
6	0	12	3	4	7





La municipale en charge de la police des constructions a reçu plusieurs demandeurs, architectes et futurs maîtres d'œuvre en préambule d'une demande de permis de construire. Certains ont été reçus à plusieurs reprises, ceci pour la conformité des demandes formelles et administratives.

Commission communale de recours en matière de taxes et d'impôts

Cette année, la commission a été sollicitée. Le recours est toujours pendant en fin d'année.

Recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal Cantonal

La Municipalité a mandaté Me Benoît Bovay avocat-conseil de la Commune. Le recourant a été débouté pour irrecevabilité et une indemnité est versée en faveur de la Commune.

## **43 Routes**

### **430 Travaux**

430.306 Frais d'habillement, véhicule et téléphone

Chaque employé du service de voirie a reçu un équipement et vêtements nécessaires à l'exécution des travaux extérieurs. L'équipement est renouvelé à la demande de l'employé communal de voirie, les employés auxiliaires sont également équipés.

430.314 Entretien du réseau routier

Le balayage des chemins et routes communales s'effectue deux fois par année.

La Municipalité fait également appel à un indépendant pour effectuer l'élagage des arbres et des arbustes en bordures des routes communales au moyen d'une épareuse.

Les employés communaux interviennent régulièrement et ponctuellement pour « boucher les trous » sur la chaussée ou les bas-côtés des routes communales.

L'entreprise qui a œuvré dans le cadre des travaux de la sécurisation de la route du Riau, a procédé à divers travaux relatifs

- au curage de fossés en bordure de route du chemin agricole au Riau,
- à la réfection de la bordure à la route du Riau en bordure de la parcelle 191,
- à la pose d'un revêtement bitumineux pour remplacer la partie herbeuse à la rue du Village permettant ainsi d'accéder aux places de stationnement pour cycles, vélomoteurs et deux-roues,
- à la pose d'un revêtement bitumineux créant ainsi une place de stationnement en vue de l'installation d'une borne pour la recharge électrique des véhicules, au pied de l'immeuble « Les Vernettes » rue du Village 8-10.

430.314.3 Eclairage public

Le municipal en charge a procédé au contrôle du suivi administratif, ainsi que sur le terrain, de l'entretien de tous les candélabres de la commune. Ils sont près d'une centaine actuellement. Le répertoire informatique élaboré précédemment est remis à jour au fil des interventions des employés communaux - changement des ampoules (vapeur de sodium).

La Municipalité a procédé à la demande d'une étude pour le passage en LED des luminaires et télégestion informatique du parc de l'éclairage public. Cette étude a fait l'objet d'un préavis n° 10/2022 présenté le 13 octobre 2022 à l'assemblée du Conseil général, laquelle l'a refusé.

Planification communale pour la réfection des chemins agricoles dans le cadre des améliorations foncières (AF)

La réalisation de l'étude se poursuit cette année pour la 1<sup>ère</sup> étape de l'étude selon le préavis n° 8/2022 adopté en assemblée du Conseil général le 16 juin 2022. Il s'agit de la réfection des quatre chemins : de la Chérard, des Bossons, de l'Epinette et de Molliebaudin. Le bureau Gemetris SA suit de près le processus auprès de la Direction générale de l'environnement (DGE, inspectorat forestier) et autres services cantonaux.

Comme annoncé dans le précédent rapport de gestion, les parois antibruit le long de la route de Berne ont été réalisées en mars.

La Municipalité relève le mécontentement des riverains et elle s'est approchée de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), qui a rendu sa réponse : dans le but de respecter l'article 18 de l'OPB, la DGMR a mandaté un bureau d'acoustique pour contrôler l'efficacité des mesures d'assainissement réalisées. Les mesures in situ ont été réalisées par le bureau AER acousticiens experts le 22 septembre 2022. Les résultats de ces mesures sont transmis à la Municipalité. La DGMR constate que les bâtiments bordant la route de Berne sont conformes à la législation en vigueur, tant avec le trafic de 2015 mesurés à 11'100 véhicules, qu'avec un trafic futur estimé à 17'800 véhicules. Dès lors, la DGMR ne préconise aucune mesure d'assainissement complémentaire.

La DGMR rappelle que l'étude d'assainissement approuvée en 2017 par le Conseil d'Etat a démontré que des bâtiments longeant la route de Berne dépassaient les valeurs légales et qu'un assainissement était nécessaire. Une enquête relative à la réalisation des parois antibruit et aux allègements de l'obligation d'assainir a été approuvée en 2019. Un revêtement phonoabsorbant a été posé en 2017. Les travaux de construction des parois ont été réalisés entre 2020 et 2022.

#### Réalisation des travaux pour la sécurisation de la route du Riau, des arrêts de bus « Riau Graubon » et « Balances »

---

Après que le Conseil général ait accepté un premier crédit d'investissement pour la sécurisation de la route du Riau en juin 2021, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) est intervenue pour exiger, selon sa procédure, à ce que l'entier du projet routier du secteur du Riau (route du Riau et zone des arrêts Riau-Graubon), qui avait déjà fait l'objet d'un examen préalable auprès de ses services, soit validé par le Conseil général. La Municipalité a donc présenté son préavis no 3/2022 lequel a été adopté, le 24 mars 2022.

La 1<sup>ère</sup> étape des travaux a démarré en octobre 2022. Elle consiste à la réalisation des travaux du mur de soutènement et de l'encaissement du trottoir franchissable. A la fin de l'année, la 1<sup>ère</sup> couche du revêtement bitumineux est posée pour le trottoir.

#### 430.315 Entretien des machines, du matériel d'exploitation

Les services annuels des véhicules sont effectués. Le véhicule Aebi a été soumis au Service des automobiles (SAN) pour son contrôle technique (expertise).

La Municipalité a fait l'acquisition d'une machine à gaz et d'une mécanique thermique pour le désherbage des places publiques, ainsi qu'une débroussailleuse pour remplacer celle qui a lâché.

### 431 Déneigement

M. Nicolas Küffer, déneigeur indépendant, poursuit son mandat pour assurer le déneigement des chemins et des routes du territoire communal selon un parcours établi à la satisfaction de la Municipalité.

Le sinistre déclaré à fin décembre 2021 sur un véhicule privé a été réglé par l'assurance casco du véhicule communal.

#### 44 Parc, promenades, cimetière

##### 440 Entretien parcs et promenades

Entrée sud du village



Une butte fleurie formée de cailloux et de terre a été aménagée afin d'enjoliver cette entrée du village.

Cette année, la butte s'est dotée d'un écusson de la Commune réalisé par une entreprise du village. La structure est en bois local.

Le COFOP a œuvré à l'aménagement floral en collaboration avec l'employé communal.

##### 441 Place de jeux et sport

Les employés communaux effectuent l'entretien usuel de la place de jeux.

##### 442 Cimetière

Cimetière et jardin du Souvenir

Les employés communaux effectuent régulièrement et ponctuellement l'entretien du cimetière et du jardin du Souvenir et de leurs abords.

Le bureau du greffe municipal gère le registre des inhumations, avec numéros des tombes, ainsi que le plan du cimetière.

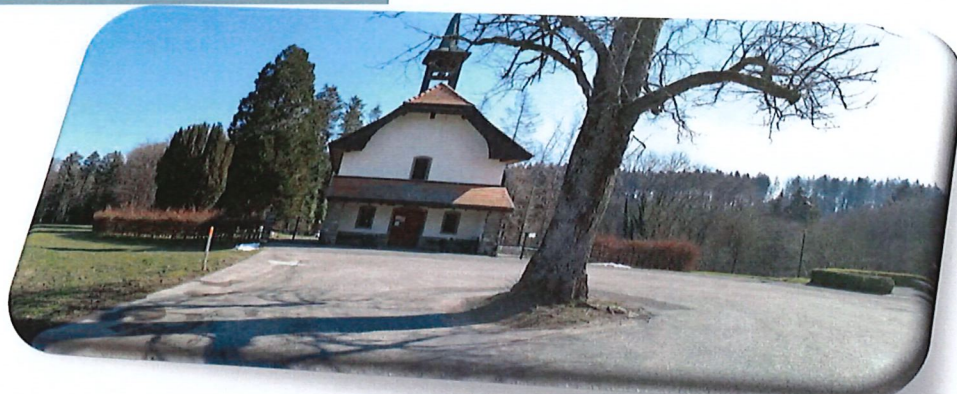


**Jardin du souvenir**

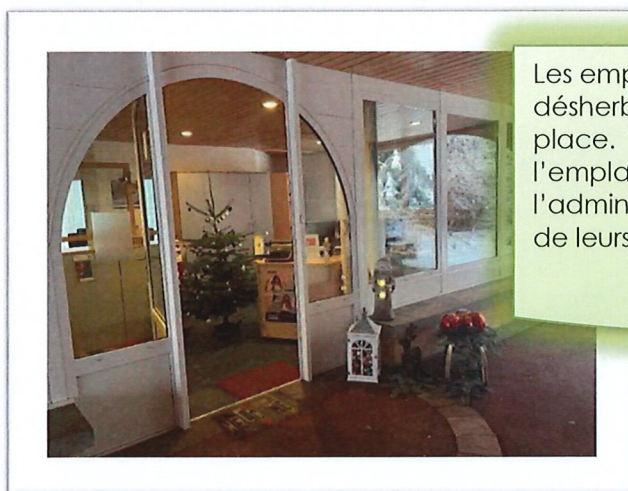


## Place de l'église

L'entretien usuel est effectué par les employés communaux



## 43 Place « Les Vernettes »



Les employés effectuent les travaux d'entretien usuels, le désherbage et les coupes des arbres et arbustes de la place. Ils décorent – selon les thèmes saisonniers – l'emplacement du chêne et de l'entrée de l'administration communale. La Municipalité les remercie de leurs initiatives.

## 45 Ordures ménagères et déchetterie

Le délégué de la Municipalité se rend à l'assemblée générale des actionnaires de la SATOM SA.

Système GastoVert Private

### Les outils GastoVert



**Le bio-seau**  
Ce bio seau novateur simplifie la tâche des ménages. Il permet de récupérer les restes d'aliments dans les sacs compostables tout en minimisant l'apparition d'odeurs, la fermentation et la présence de parasites.

**Les sacs compostables**  
Disponibles gratuitement à chaque point de collecte GastoVert®, ces sacs sont adaptés au format du bio-seau.



**La carte d'accès**  
Cette carte permet de déverrouiller le système pour déposer les sacs compostables dans les bacs GastoVert®. Elle est mise à disposition par les communes adhérentes.

**Le Twin**  
Ce point de collecte est composé de 2 bacs GastoVert® ventilés par un chivâto. L'ouverture de ces bacs est possible avec la carte d'accès.



En son assemblée du 16 juin 2022, l'assemblée du Conseil général a accepté la demande de crédit extrabudgétaire pour la mise en place du système GastoVert Private sur son territoire communal.

Malheureusement, en raison de retard de livraison – problème récurrent relatif à la fourniture de matière première, l'installation est reportée au printemps de l'année 2023.

L'objet sera porté à nouveau à l'ordre du jour du Conseil général en 2023.



## 451 Ordures ménagères

GEDREL SA – Périmètre et concept régional de taxe au sac

La Municipalité a également suivi de près les encaissements de la rétrocession de la taxe au sac ainsi que ceux de la taxe forfaitaire dans le cadre du concept régional de financement de la gestion des déchets. L'entreprise Corboz-Dewarrat SA est l'entreprise de transports pour l'évacuation des déchets ménagers.

Cette année, la Commune a fait l'objet d'un contrôle de la société Valorsa qui a procédé à la surveillance du périmètre de gestion des déchets sous le mandat de Gedrel SA. Les déchets non conformes identifiés ont été laissés sur le domaine public avec un autocollant « dépôt non conforme ». Il s'agit de 2 sacs noirs. La conclusion : le taux de fraude s'élève à 0.5 %. Ce résultat est excellent, bien en dessous de la norme fixée à 3 % par la convention.

### 451.315 Entretien matériel et containers

La Municipalité fait procéder au nettoyage annuel des moloks (sacs de relevage et intérieur) par une entreprise spécialisée. Par ailleurs, un sac de relevage a été remplacé dans un des moloks.

### 451.437 Amendes

La tâche de la Municipalité reste avant tout de veiller au respect de l'utilisation de la taxe au sac. Cette année, aucune ordonnance pénale n'a été établie.

## 452 Déchetterie

La déchetterie a fait peau neuve. La Municipalité a procédé à un nouvel aménagement des bennes de l'espace public et de la réfection du revêtement par du tout-venant du site de la déchetterie. Une nouvelle benne pour le recyclage du plastique a pris place également.



Mis à part quelques dépôts mineurs non conformes, la Municipalité ne relève aucun gros dysfonctionnement ou irrespect.

La Municipalité tient particulièrement à remercier le personnel de la déchetterie pour le bon déroulement de ces opérations.



La commune a éliminé :

Libellé	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
<b>Ordures ménagères</b>	92.51	92.92	91.63 †	76.14 †	84.03 †	87.03 †	84.40 †
<b>Objets encombrants</b>	25.21	21.72	19.69 †	17.45 †	22.23 †	34.25 †	37.87 †
<b>Déchets compostables</b>	61.58	70.38	104.14 †	74.96 †	73.42 †	84.48 †	85.74 †
<b>Papier + carton</b>	32.67	36.44	37.57 †	34.42 †	32.22 †	37.07 †	37.81 †
<b>Verre mélangé</b>	28.61	24.86	26.00 †	24.26 †	25.97 †	24.94 †	25.82 †
<b>Fer blanc, ferraille + alu</b>	17.53	6.53	9.05 †	6.05 †	8.18 †	6.20 †	7.22 †
<b>PET</b>	1.49	1.5	1.65 †	1.47 †		2.45 †	2.85 †
<b>Huile usagée</b>	***	**	***	***	261.7 l	4200 l	1520 l
<b>Bois usagés</b>	29.56	28.73	20.110 †	30.55 †	29.90 †	31.94 †	44.18 †
<b>Déchet inertes</b>	14.92	15.44 m <sup>3</sup>	23 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup>	29 m <sup>3</sup>	24 m <sup>3</sup>
<b>Textiles</b>	4.711	**	***	***	4.513 †		

\*\*\* aucun pesage

La Municipalité tient à remercier l'ensemble de la population pour les efforts consentis dans le tri des déchets.

Liste des transporteurs des déchets

- Bader Fers Recycling SA est l'entreprise de transports générale, évacuant les déchets de la déchetterie
- la société Corboz-Dewarrat SA procède au transport des ordures ménagères,
- la société PET Recycling pour le transport du PET,
- la Société Tel-Tex GmbH pour les textiles
- l'entreprise Metabader SA le Mont s/Lausanne pour le transport des appareils électroménagers par le biais du partenariat de la structure du SENS eRecycling.



Cridec SA – valorisation des déchets spéciaux

La commune d'Oron joue le rôle de commune boursière. Le délégué de la Municipalité se rend à l'assemblée générale annuelle des actionnaires. La commune détient 1 action.

Association intercommunale du centre de collecte des sous-produits animaux de Moudon CCSPA

Le délégué de la Municipalité s'est rendu à l'assemblée du conseil intercommunal qui s'est tenue le 30 mars 2022.

Les délégués du conseil intercommunal ont pris les décisions suivantes :

- d'adopter les comptes de l'exercice 2021 et le budget 2022.

## 46 Réseau d'égouts, d'épuration

### 460.314.4 Entretien du réseau d'eaux usées

#### Stations de relevage

Nettoyage des stations de relevage au lieu-dit « A la Cure », ainsi qu'« A l'Epinette » pour leurs entretiens usuels. La station de relevage « Molliebaudin » est reprise par le Service intercommunal des eaux usées et d'épuration (SIEMV).

#### Station de relevage au lieu-dit « A la Cure »

Suite aux problèmes d'infiltration annoncés dans le rapport de gestion de l'année précédente, les travaux de mise en conformité n'ont pas pu être finalisés, car il y a eu des soucis d'approvisionnement de la part des fournisseurs. Ils seront terminés en début d'année 2023.

#### Rétention des eaux claires – quartier « La Mellette »

Etang de la Mellette : l'entreprise forestière Daniel Ruch SA a procédé au curage.

#### Zone « Est » du village – Travaux d'assainissement du périmètre d'égouts

---

Comme annoncé dans son rapport de gestion 2021, la Municipalité a donc proposé au Conseil général le préavis relatif aux travaux de réfection des canalisations du secteur « Est », aussi, dans le cadre du projet d'assainissement des conduites d'eaux usées, chambres d'eaux usées et des collecteurs d'eaux claires. Les travaux sont réalisés, hormis la phase relative au revêtement bitumineux, qui attendent les beaux jours.



Le délégué de la Municipalité concerné s'est rendu aux séances mensuelles du Comité directeur du SIEMV.

#### Assemblées du Conseil intercommunal

---

Lors de son assemblée du 7 avril 2022, les délégués ont accepté :

- le rapport de gestion et les comptes sur l'exercice 2021.

Lors de son assemblée du 3 novembre 2022, les délégués ont accepté :

- le préavis sur le budget 2023.

#### Régionalisation de l'épuration « Moyenne Broye » (EMB)

---

Le processus dans la phase de transition suit son cours dans le cadre des démarches techniques, études et procédures administratives jusqu'à décision définitive et réalisation (2021-2023).

#### Assemblée du Conseil intercommunal

En son assemblée du 6 juillet 2022, les délégués ont accepté :

- les comptes et la gestion pour l'exercice 2021.

En son assemblée du 5 octobre 2022, les délégués ont accepté :

- le budget pour l'exercice 2023.

Il est relevé qu'au vu du retrait de la commune d'Héniez au projet et la cessation de l'activité de l'entreprise CREMO, de l'augmentation des coûts matériel et appareillage, le coût par équivalent habitant raccordé est augmenté.

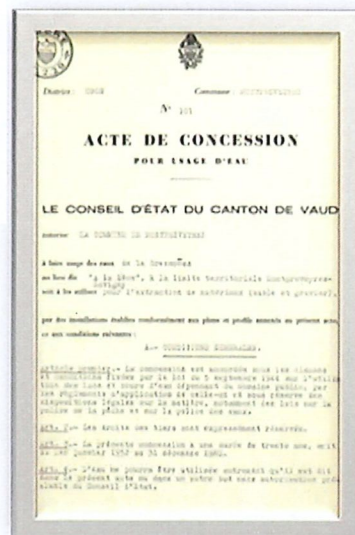
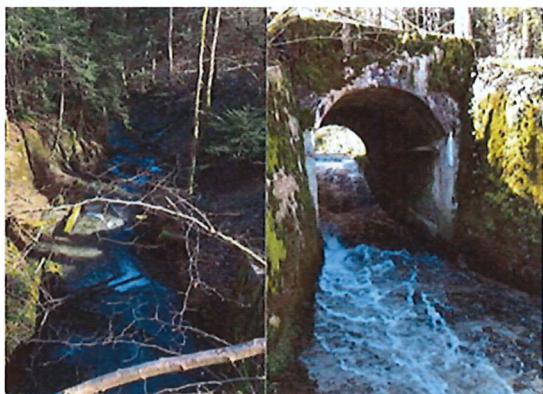


## 47 Cours d'eau, rives et berges

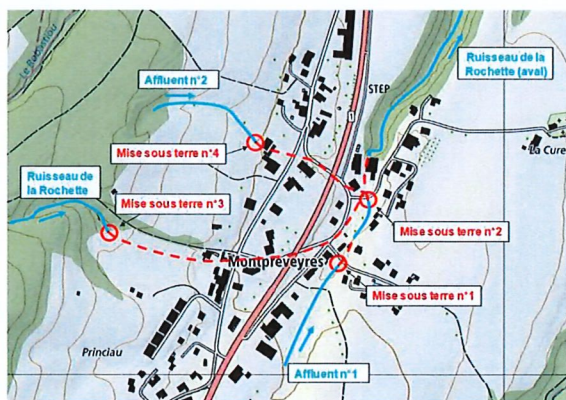
470.314.7 Les employés communaux procèdent aux entretiens usuels. Ils effectuent le nettoyage du ruisseau « La Rochette » qui demande un entretien régulier.

Concession Montpreveyres 291/601 (anciennement Oron 101) – Usage des eaux de la Bressonnaz au lieu-dit « La Rèce » à la limite territoriale Montpreveyres – Savigny, pour l'extraction de matériaux (sable et gravier)

Suite à une visite locale, la Direction générale de l'environnement (DGE), a entériné une nouvelle décision qui signifie que le site est intégré au plan d'intervention du Service de protection incendie SDIS « Le Jorat » pour ce secteur et par conséquent, le support à batardeau sous le voutage du chemin, en rive droite, ne sera pas retiré du domaine public cantonal des eaux. L'acte de concession est radié et remplacé par une nouvelle autorisation.



Concept de protection contre les dangers liés à l'eau (ouvrage de laminage, herse à flottants et remise à ciel ouvert), expropriation pour cause d'intérêt public, sur le domaine public cantonal « Ruisseau de la Rochette »



Les deux principaux ouvrages prévus dans le concept de protection du village de Montpreveyres contre les dangers liés à l'eau consistent en la réalisation d'un ouvrage de laminage de crues dans le vallon de la Rochette et la remise à ciel ouvert de l'affluent n°2 du ruisseau de la Rochette sur un linéaire d'environ 100 m. Pour l'affluent n°1 du ruisseau de la Rochette, une herse permettant de retenir les flottants à l'amont de la mise sous terre est installée.

Les travaux ont pu débuter dans le courant de l'été et sont réalisés en grande partie. Quelques remises en état et pose d'une barrière de sécurité sont reportées au printemps 2023. La Direction générale de l'environnement (DGE) a donné suite aux demandes de subventions demandées régulièrement par la Municipalité. A noter que le subventionnement de ces travaux par le Canton et la Confédération atteint 95 % à terme.



## Travaux relatifs à la remise à ciel ouvert du ruisseau « Le Robastiou »



## 5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

### 51 Etablissement primaire et secondaire du Jorat

Nombre d'élèves total pour l'association année scolaire 2022-2023, état au 30.09.2022	1'729
Nombre d'élèves en primaire niveaux 1 à 8 Harmos	1'286
Nombre d'élèves en secondaire niveaux 9 à 11 Harmos	443
Dont nombre d'élèves de Montpreveyres au 30.09.2022	66
Dont nombre d'élèves en école privée ou autre au 30.09.2022	5



Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)

Un membre de la Municipalité s'est rendu aux séances mensuelles du comité directeur de l'ASIJ ainsi qu'aux diverses séances des commissions liées aux projets de construction et à la gestion des transports scolaires dont il est membre.

Transports scolaires

Le transporteur HelvéCie donne satisfaction au comité.





Arrêts de bus scolaires répartis au sein du village

Collège Gustave Roud, Carrouge  
Le site a été inauguré au mois d'octobre.

#### Assemblées du Conseil intercommunal

---

En son assemblée du 8 juin 2022, les délégués ont

- procédé à l'assermentation de M. David Mellioret au sein du comité directeur,
- procédé à la nomination du bureau du Conseil intercommunal,
- adopté le préavis no 1/2022 concernant la demande de crédit de CHF 55'000.00 pour le remplacement du tracteur du collège du Raffort,
- adopté le préavis no 2/2022 relatif aux comptes et rapport de gestion de l'exercice 2021.

En son assemblée du 21 septembre 2022, les délégués des communes ont pris la décision suivante :

- d'adopter le préavis sur le budget 2023.

## 58 Temple et cultes



Le délégué de la Municipalité participe à l'assemblée paroissiale annuelle.



Association paroissiale Notre Dame d'Oron

Le délégué de la Municipalité participe à l'assemblée paroissiale annuelle. La commune de Montpreveyres est membre de la commission de gestion

### Statistiques religieuses

Au 1<sup>er</sup> octobre 2022, la commune recensait les confessions suivantes :

- 171 protestants
- 141 catholiques
- 1 israélite (membre de la Communauté Israélite de Lausanne et du Canton de Vaud)
- 354 habitants sous autres religions ou sans religion.

Le Règlement de police a été approuvé par la Cheffe du Département des institutions et du territoire en date du 25 janvier 2022.

Le Règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires a été approuvé par la Cheffe du Département des institutions et du territoire en date du 2 mai 2022.

#### Radars pédagogiques et contrôle radar sur la commune

---

La police cantonale - gendarmerie - a procédé cette année au contrôle en avril et juin 2022 à la route A l'Allamand et à la Rue du Village.



La commune collabore avec le poste de gendarmerie d'Oron-la-Ville. Cette année, la police cantonale vaudoise a procédé à 110 interventions sur le territoire communal.

#### Manifestations locales

Covid-19 : suite aux annonces du Conseil fédéral, en ce qui concerne les autorisations pour les manifestations, c'est un retour à la normale dès le mois de février.

#### Autorisations de manifestations

---

La Municipalité a délivré les autorisations de manifestations suivantes :

- les 17 et 18 avril 2022, pour la Fête de Pâques organisée par la Jeunesse de Montpreveyres-Les Cullayes,
- du 28 avril au 21 mai 2022, pour les représentations du Théâtre l'Ouvre-Boîte en la grande salle « Les Balances »,
- du 5 juin au 21 septembre 2022, pour la Journée lausannoise du vélo, la course d'orientation (Ville de Lausanne) – Pose de balises sur le territoire communal,
- les 11 et 12 juin 2022, pour les 31 ans de l'Union des sociétés locales (USL) et son rallye pédestre,
- le 16 juillet 2022, pour la présentation du cirque d'Oasis-Animation à la grande salle « Les Balances »,
- le 27 août 2022, pour le festival « La Bouêlée », sur le site de la place de jeux,
- les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2022, pour la course de caisses à savon et vide-greniers, à l'association A Fond la caisse,
- les 14 et 15 octobre 2022 pour la fabrication du vin cuit, organisée par la société les Vingt cuits.

#### Autorisation de vente directe du producteur

---

La Municipalité a délivré

- l'autorisation de vente directe pour la vente d'abricots du 15 juin au 5 août 2022 au lieu-dit « Les Balances », parcelle 279.

#### Permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place

---

La Municipalité a délivré le permis temporaire

- à la Jeunesse de Montpreveyres les Cullayes pour la Fête de Pâques,
- au Théâtre l'Ouvre-Boîte pour ses représentations théâtrales,
- à la Municipalité pour la Déchèt'en folie,
- à l'Union des sociétés locales (USL) pour ses 31 ans et le rallye pédestre,
- à la Municipalité pour la Fête nationale,
- à la Municipalité pour le festival « La Bouêlée »,
- à la Société A fond la Caisse, pour la course de caisses à savon et vide-greniers,
- à la Société « Les Vingt cuits » pour la fabrication du vin cuit.



## Permis de fouille sur le domaine public

1 permis de fouille pour des travaux à la rue du Village pour un projet d'une liaison en fibre optique.

## Plaintes et rapport de dénonciation

- Une plainte pénale a été déposée à la gendarmerie du poste d'Oron, pour dommages à la propriété des dégâts survenus le 5 et 6 janvier 2022 à la rue du Village 10 pour une boîte aux lettres descellée.
- Un avertissement pour dépôt illicite de déchets en aire de forêt.

## Ordonnances pénales

Aucune infraction constatée.

## Registre des entreprises

Ce registre est tenu à jour en vue de la perception des taxes annuelles déchets des entreprises.

## 610.437 Sécurité routière

Le préposé communal verbalise les personnes en infraction à l'OCR. La Municipalité soucieuse de la sécurité de tous et plus spécialement des écoliers, applique la tolérance zéro aux infractions qui sont de sa compétence.

## 62 Contrôle des habitants

Le mouvement de la population est de 74 personnes parties et de 72 personnes arrivées dans la commune.

Sont considérés comme habitants de la commune les Suisses ayant leur domicile principal en Suisse et les étrangers au bénéfice d'une autorisation de résidence d'une durée minimale de 12 mois ou séjournant en Suisse depuis au moins 12 mois (livrets B/C/L/F ou du DFAE, à savoir les fonctionnaires internationaux, les diplomates ainsi que les membres de leur famille) :

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dfin/statvd/Dom\\_01/Publications/Population\\_communes\\_origine.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/statvd/Dom_01/Publications/Population_communes_origine.pdf)

Recensement de la population résidente permanente au 31 décembre (selon les données de Statistique Vaud)

Année	Population Suisse	Population étrangère	Total
2010	441	89	530
2011	431	94	525
2012	429	102	531
2013	415	120	535
2014	453	144	597
2015	497	131	628
2016	490	131	621
2017	499	149	648
2018	488	155	643
2019	501	156	657
2020	498	155	653
2021	518	144	662
2022	526	136	662

Le bureau du contrôle des habitants a procédé aux enregistrements suivants :

Activités	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Demandes de carte identité	22	24	16	13	25	32	23
Etrangers, renouvellements de permis, mutations	96	92	93	86	124	125	77
Naissances	10	9	9	10	2	9	8
Décès	4	2	3	1	5	-	2
Mutations état civil	9	10	14	13	13	13	9

#### Registre des bâtiments, logements et habitants

Les travaux de mise à jour ont régulièrement été effectués par la préposée du contrôle des habitants. Le Registre cantonal des bâtiments (RCB) répertorie des bâtiments et des logements du canton de Vaud. Ces données sont utilisées par divers services communaux, cantonaux et fédéraux. La commune recense

- 269 bâtiments
- 279 entrées de bâtiments
- 306 logements
- 19 localisations de rue

A titre d'information, 11 logements sont dits « vacants » au 31 décembre 2022.

#### 64 Service des inhumations

640.318 frais de pompes funèbres

Une convention entre les Pompes funèbres Régionales Cassar SA et la commune de Montpreveyres a été signée en date du 18 juillet 2000.

La Municipalité participe aux frais d'incinération des pompes funèbres, aux taxes d'incinération, ainsi qu'aux frais liés au constat de décès des personnes décédées sur le territoire communal.

#### 65 Défense contre l'incendie

650.352 [SDIS « Oron-Jorat »](#)



Un membre de la Municipalité s'est rendu aux assemblées ordinaires du conseil intercommunal

Réunis en son assemblée ordinaire le 24 mai 2022, les délégués des Municipalités ont adopté

- les comptes de l'exercice 2021

et le 20 septembre 2022, ils ont adopté le budget 2023.

La Municipalité transmet les listes requises pour le recrutement annuel qui se tient en novembre.

Entretien des bornes hydrantes (BH)

Lors de l'intervention dans le cadre de la fuite d'eau à la rue du Village, il a été constaté la défaillance de la vanne de la BH à hauteur de la Rue du Village 8-10 (bouclage Vernettes-rue du Village). Les travaux n'ont pas encore été réalisés.

Par ailleurs, le service hivernal a embouti la BH no 46, qui se situe à la hauteur de la place de jeux. Les travaux ne seront réalisés qu'en 2023 en raison des conditions atmosphériques hivernales.



Association intercommunale des ORPC du district de Lavaux-Oron



Le Conseil intercommunal comprend deux délégués de chaque commune, un délégué de l'exécutif, désigné par la Municipalité, et un délégué du législatif, désigné par le Conseil général

Réunis en son assemblée le 30 juin 2022, les délégués ont pris les décisions suivantes :

- de nommer un nouveau comité de direction,
- d'adopter le rapport de gestion et les comptes pour l'exercice 2021.

Et le 12 octobre 2022, ils ont adopté le budget 2023.

---

Crise de guerre : Ukraine situation en début d'année 2022

Au vu de la situation actuelle en lien avec la guerre en Ukraine, il est légitime que certains aient des inquiétudes mais ne savent pas vers qui se tourner pour anticiper au mieux. Il y a également le souhait de pouvoir soutenir et aider les populations en souffrance dans un élan de solidarité. Le lundi 14 mars, une délégation de la Municipalité a rencontré le Lt Col Patrick Favre, Commandant de la protection civile de Lavaux-Oron. Il a répondu à nos questions et nous a confortés dans les informations utiles à transmettre en ces temps mouvementés. Le commandant Favre nous confirme que son équipe est très sollicitée en ce moment, particulièrement autour de la question des abris de protection civile. Fort heureusement, 99% des besoins en places sont couverts à Montpreveyres. Il y a 252 places sous l'immeuble des Vernettes, et environ 330 places chez les particuliers – en sachant que certaines constructions plus récentes n'ont pas encore été répertoriées.

## 7. SECURITE SOCIALE

### 71 Service social

#### 710.317.0 Manifestation des Aînés

La rencontre annuelle des Aînés a eu lieu le 3 décembre 2022, à la Salle du Tilleul. L'église a été animée par la chantée du Chœur mixte de Carrouge, à la grande satisfaction de tous.

Visite annuelle à la veille des fêtes de fin d'année

Une délégation municipale s'est rendue le 23 décembre 2022 auprès des personnes de +70 ans afin de leur apporter les meilleurs vœux de la Municipalité avec une petite attention gustative.

#### 710.365 Accueil petite enfance



L'assemblée générale est composée d'un représentant de chaque membre. Pour les communes, la Municipalité désigne son délégué.

Une délégation de l'association a présenté sa structure lors de l'assemblée du Conseil général le 24 mars 2022.

En son assemblée générale du 21 juin 2022, les membres ont pris les décisions suivantes :

- d'adopter les modifications des articles 12, 19, 15 et 18 des statuts de l'association,
- d'adopter les comptes 2021,
- de procéder au renouvellement de la commission de gestion.

En son assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 2022, le délégué a pris connaissance de la projection à 5 ans de l'évolution du Réseau APERO et de l'étude Microgis qui est présentée à l'assemblée du 11 octobre 2022.



En son assemblée du 11 octobre 2022, les membres ont pris les décisions suivantes

- d'adopter le budget 2023.

Le mot du président

*Le Réseau APERO s'appuie sur ces fondamentaux car les enfants sont l'avenir de notre société. Par leur sociabilisation, le Réseau permet la rencontre, le partage, la tolérance, le respect et la cohésion sociale. Par les possibilités de garde mises à disposition, le Réseau permet aux parents de rester actifs dans le tissu économique, de garder un lien constant avec le monde du travail et d'engendrer pour nos Communes des recettes fiscales intéressantes. Le taux d'activité professionnel des parents est en effet supérieur dans notre réseau à la moyenne cantonale, ce qui confirme le dynamisme et l'attractivité de nos districts. Le Réseau est un acteur économique d'importance régionale avec des partenaires et fournisseurs locaux. Enfin, le Réseau offre la possibilité pour nos jeunes apprentis de trouver un cadre de formation professionnel de haute qualité pour leur entrée dans le monde du travail.*

*L'étude Microgis qui a récemment été présentée a confirmé le besoin en places d'accueil, tant en préscolaire qu'en parascolaire. Notre défi est de trouver le juste équilibre entre les efforts des parents, des Communes et du Canton. Le coût de l'accueil pour l'enfance est important pour nos collectivités publiques mais pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, il ne s'agit pas seulement d'une dépense mais d'un investissement sur le long terme.*

Accueil de jour en milieu familial

Suite à la cessation d'activité de l'Accueillante en milieu familial pour le réseau, la commune ne propose plus d'accueil de jour en milieu familial.

Projet de création d'une structure d'accueil préscolaire

Une délégation de la Municipalité s'est approchée de l'association pour un partenariat. Il est relevé que les statuts de l'association ne permettent pas la charge financière pour la construction d'une structure d'accueil au sein de son association. L'association a pour but de gérer les structures d'accueil et non de les construire. En conclusion : la proposition est de s'unifier avec les communes voisines pour permettre cette construction.

## 72 Cohésion sociale

Politique familiale : nouvelle directive municipale d'allègement pour les parents en bas âge.

La directive d'allègement d'exonération de taxes liée au règlement communal sur la gestion des déchets prévoyait, jusqu'en 2021, une autorisation de retrait de rouleaux de sacs poubelles annuel pour les familles avec enfant(s) de 0 à 2 ans. Cela impliquait un déplacement au bureau communal et des contraintes administratives pour bénéficier de la prestation. De plus, un nombre significatif de non-recours a été observé. Un manque d'information ou de temps des parents en étaient souvent les causes.

En début d'année 2022 et afin d'offrir cette aide à toutes les familles du village, la Municipalité a décidé de rendre cette prestation automatique via une livraison annuelle de sacs poubelles. Pour les nouvelles naissances, la Municipalité a décidé d'offrir en complément un cadeau de bienvenue aux nourrissons et à leurs parents : le « Pack-naissance ». Les parents ont été informés de cette nouvelle pratique, accompagnée d'informations plus complètes liées aux aides financières cantonales.

720.352.50 Participation ARAS, Centre social régional (CSR) et Agences d'assurances sociales (AAS)



La Municipalité a participé aux assemblées et séances des différentes associations dont elle fait partie (Association régionale de l'action sociales Est lausannois-Oron-Lavaux ARAS – CSR - AAS).



Le délégué de la Municipalité en charge du dossier siège à la commission de gestion, conformément aux statuts de l'Association régionale RAS Est lausannois-Oron-Lavaux (ARAS), rapportant sur la gestion et le budget, en sa qualité de délégué au sein du conseil intercommunal de cette régionale et du CSR/AAS.



Centre Social Régional (CSR) / Agence d'assurances sociales (AAS)

Lors de son assemblée générale ARAS du 14 juin 2022, les délégués ont approuvé :

- la modification des statuts en raison de fusion des communes membres de l'association,
- les comptes 2021 et rapport d'activité 2021 de l'Association pour la régionalisation de l'action sociale Est lausannois-Oron-Lavaux et CSR et AAS.

Lors de son assemblée générale ARAS du 2 novembre 2022, les délégués ont approuvé :

- le budget 2023 (CSR et AAS).

## 73 Santé publique

L'APROMAD comprend 10 centres médico-sociaux (CMS)



Le centre médico-social de la commune, situé à Epalinges, est en lien direct avec le Groupe des bénévoles Oron-Mézières



Depuis 25 ans des hommes et des femmes de la région roulent plus de 50'000 km/an à titre bénévole. Fort d'une cinquantaine de membres, le GBOM fait partie de Bénévolat-Vaud, centre de compétences pour la vie associative

**PRO  
SENECTUTE**  
PLUS FORTS ENSEMBLE

Pro Senectute Vaud est une association privée d'utilité publique. Son but est de contribuer au bien-être matériel, physique et moral des personnes âgées vaudoises, ainsi que de préserver ou renforcer leur capacité de vivre indépendante et intégrées à la vie du pays

L'assemblée générale est composée d'un représentant de chaque membre. Pour les communes, la Municipalité désigne son délégué.

### Plan canicule

La période de veille sanitaire liée aux fortes chaleurs et aux périodes de canicule démarre le 1<sup>er</sup> juin et se termine le 31 août. Cette année, le plan canicule a été déclenché le 16 juin et levé le 26 juillet 2022.



Lors de sa séance du conseil d'administration du 9 juin 2022, les membres ont accepté :

- d'adopter les comptes pour l'exercice 2021 et son rapport de gestion 2021.

Le délégué de la Municipalité en charge du social est membre du Conseil de fondation. Il y siège deux fois par année

Lors de son conseil du 23 juin 2022, les membres ont accepté :

- le rapport d'activité 2021 et les comptes 2021.

## 8. SERVICES INDUSTRIELS

### Guerre en Ukraine et stratégie pour la gestion du risque de pénurie d'énergie

---

En raison de la guerre en Ukraine et face aux sérieuses incertitudes pesant sur l'approvisionnement en gaz et en électricité pour les mois d'hiver 2022-2023, le Conseil d'Etat dans son communiqué de presse du 28 septembre 2022, informe d'un développement d'une stratégie destinée à garantir que les prestations essentielles puissent continuer à être fournies à la population, en cas de contingentement, de délestage ou de panne. Pour faire preuve d'exemplarité, le Canton a décidé également de mesures d'économies d'énergie au sein de l'administration cantonale. Il encourage la population, les communes et les entreprises à réduire, à leur tour, leur consommation. Enfin, il met en consultation puis proposera au Grand Conseil des dispositions légales urgentes pour limiter l'éclairage publicitaire et commercial, d'une part, et d'autre part, pour permettre au Canton d'encourager les entreprises grandes consommatrices à prendre les dispositions nécessaires pour faire face à une pénurie.

#### Communes

Au vu du rôle central que les communes sont appelées à jouer dans la gestion d'une crise énergétique, le Conseil d'Etat les a invitées d'ores et déjà à suivre les recommandations du Canton en matière d'économie d'énergie et à élaborer un plan de continuité des activités. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a identifié les missions qui seront de leur responsabilité, dont la mise en place de points de rassemblement d'urgence où la population pourra trouver des prestations essentielles en cas de rupture de l'approvisionnement électrique ou de défaillance des systèmes de télécommunication, le maintien de l'approvisionnement en eau potable ainsi que l'évacuation des eaux usées. Pour les accompagner, des séances d'information à l'attention des autorités communales ont été programmées avec les préfetures et l'EMCC dans chaque district durant les mois d'octobre et de novembre.

## 81 Service des eaux

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
DES EAUX DU JORAT (AIEJ)**  
Case postale 37  
1083 MEZIERES



Le Conseil intercommunal comprend deux délégués de chaque commune, un délégué de l'exécutif, désigné par la Municipalité, et un délégué du législatif, désigné par le Conseil général.

#### Assemblées du Conseil intercommunal

---

En son assemblée du 12 mai 2022, les délégués des communes ont décidé

- d'accepter les comptes pour l'exercice 2021.

En son assemblée du 12 octobre 2022, les délégués des communes ont décidé

- d'accepter le budget pour l'année 2023.



Calcul des consommations de la commune	2022	2021	2020	2019
Apport des sources en moyenne (sans droit d'eau Pully)	2.33 l/s	2.24 l/s	2.02 l/s	1.895 l/s
Débit minimum	0.72 l/s	1.38 l/s	1.31 l/s	1.18 l/s
Débit maximum	3.95 l/s	3.7 l/s	2.7 l/s	6.8 l/s
Production des sources sans Pully, annuel	51'739 m <sup>3</sup>	70'536 m <sup>3</sup>	63'732 m <sup>3</sup>	59'764m <sup>3</sup>
Soit une moyenne journalière	144 m <sup>3</sup>	193 m <sup>3</sup>	174 m <sup>3</sup>	164 m <sup>3</sup>
Volume d'eau pompé annuel	44'729 m <sup>3</sup>	64'746 m <sup>3</sup>	52'588 m <sup>3</sup>	42'226 m <sup>3</sup>
Soit en moyenne journalière	122 m <sup>3</sup>	177 m <sup>3</sup>	144 m <sup>3</sup>	116 m <sup>3</sup>
Volume d'eau vendu à la population, annuel	32'209 m <sup>3</sup>	32'751 m <sup>3</sup>	37'084 m <sup>3</sup>	28'788m <sup>3</sup>
Volume d'eau vendu à l'AIEJ (y c. droit d'eau Pully), annuel	10'080 m <sup>3</sup>	26'365 m <sup>3</sup>	12'876 m <sup>3</sup>	10'810 m <sup>3</sup>
Volume d'eau fourni par Pully(5 l/mn) annuel	2'628 m <sup>3</sup>	2'628 m <sup>3</sup>	2'628 m <sup>3</sup>	2'628 m <sup>3</sup>
Volume d'eau acheté à l'AIEJ, annuel	9'693 m <sup>3</sup>	1'078 m <sup>3</sup>	55 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>
Volume d'eau non vendu, fuites, pompiers, Locaux communaux, grande salle, local de voirie, collège, Laiterie	5'069 m <sup>3</sup>	8'418 m <sup>3</sup>	5256 m <sup>3</sup>	4'190 m <sup>3</sup>
Volume trop-plein avant pompage réseau, annuel	7'010 m <sup>3</sup>	5'790 m <sup>3</sup>	11'144 m <sup>3</sup>	17'538 m <sup>3</sup>

#### 810.314 Entretien du réseau d'adduction d'eau

##### Fuites d'eau sur le territoire communal

Suite à la rupture de la conduite du réseau d'eau potable, des travaux d'urgence ont dû être réalisés sur la rue du Village. Les entreprises Lodovici SA, sanitaire et Delessert SA, sont intervenues rapidement.

1. en date du 22 août 2022 au droit du numéro 9

La cause est identifiée : les cales en bois maintenant la conduite ont fusionné par la corrosion provoquant ainsi la rupture de la conduite en fonte.

2. en date du 24 septembre aux droits des numéros 2-6-8

Cause identique à l'intervention du 22 août. Mais cette fois, les dégâts sont très importants : la pression de l'eau a soulevé le revêtement bitumineux.

3. en date du 5 novembre 2022 au droit du numéro 48

La cause est similaire aux interventions des 22 août et 24 septembre 2022.



Intervention du 22 août 2022



Intervention du 24 septembre



Intervention du 5 novembre 2022

Au vu de ces ruptures consécutives de la conduite principale du réseau d'eau potable, la Municipalité envisage de prévoir le remplacement par étape et par secteur des canalisations souterraines de la rue du Village.



## Cape d'eau communale endommagée, sise parcelle 7

---

En collaboration avec l'entreprise Lodovici SA et les employés communaux, les travaux de réparation de la cape d'eau – qui était enterrée et non visible – ont été réalisés. Cette introduction alimente la propriété voisine, parcelle 12. Un piquet signalant l'implantation de la cape a été mis en place afin de rendre attentif l'agriculteur, lors de ces travaux.

## Station de pompage au lieu-dit « En Praz Bourdin »

---

La station de pompage est alimentée par les sources du Bois de ban et du Princiau. L'eau des sources est chlorée avant d'être refoulée, par deux pompes de 22 kW vers le réservoir de la Montagne du Château ou le réservoir à l'Echu à travers le réseau d'eau de la commune. Il alimente en eau potable la commune de Montpreveyres et des échanges d'eau sont réalisés avec l'Association intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ), avec laquelle la commune est associée.

La commune fait intervenir une entreprise spécialisée pour un entretien semestriel de l'appareil doseur de chlore. Le but est de maintenir un niveau stable et constant du chlore dans l'eau et un bon fonctionnement des installations.

La Municipalité a dû faire appel à une entreprise spécialisée pour diverses interventions liées au dysfonctionnement du moteur de la pompe. En finalité, il a grillé le 18 décembre 2022, mettant la station de pompage hors service jusqu'au 12 janvier 2023. L'Association intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ) a alimenté le village durant toute la durée des travaux. Ces travaux ont dû être réalisés d'urgence malgré le projet d'échange d'eau à l'échelle régionale qui prévoyait le remplacement du système de pompe de la station de pompage.

## Projet d'échange d'eau à l'échelle régionale – Adduction, distribution d'eau défense incendie à la Montagne du Château

---

Comme annoncé dans son précédent rapport, la Municipalité a soumis le préavis no 4/2021 pour la réalisation de ces travaux qui a été accepté par l'assemblée du Conseil général le 17 juin 2021. La procédure et le suivi du dossier suit son cours. Cependant, les travaux n'ont pas pu démarrer durant cette année. En effet, après étude du projet des ouvrages pour établir le dossier d'enquête publique, ce dernier a été transmis à l'OFCO et l'ECA le 7 mars 2022. Alors que la consultation des services cantonaux était prévue parallèlement à l'enquête publique, l'OFCO a demandé d'attendre la fin de cette consultation avant d'ouvrir l'enquête publique. La synthèse de la consultation des services cantonaux a été transmise aux communes le 15 juillet 2022. Elle a généré une adaptation du dossier et une coordination entre les trois partenaires : Montpreveyres – Pully et l'AIEJ.

Les démarches liées à la procédure ont donc rempli l'année 2022 et empêché de débiter le chantier avant la mauvaise saison. Ainsi, l'enquête publique sera ouverte en début d'année 2023 et le début des travaux est prévu à partir de mars ou avril en fonction des conditions météorologiques.

## Plan directeur de distribution de l'eau - Autocontrôle

---

### Qualité de l'eau

Les résultats des analyses bactériologiques, microbiologiques et chimiques pour l'année 2022 sont conformes aux normes en vigueur.

Le bilan du réseau d'eau a été établi dans le cadre du plan directeur de distribution de l'eau (PDDE). L'état des lieux étant fait, des améliorations sont à apporter dans le suivi des procédures. Elles devront, à moyen et court terme être réalisées. Les travaux sont réalisés par étape et suivis en collaboration avec l'AIEJ et l'OFCO.

## 82 Service électrique



Conformément à l'article 3 du règlement du 23 septembre 2009 sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution de l'électricité (Ri-DFEi), un montant est alloué aux communes.

La somme correspond à la consommation d'électricité des ménages sur le territoire communal, sur la base d'une taxe de 0.007/CHF/kWh.

